GUIDE DU CITOYEN 2018

CANTLEY

Cantley... Une nature accueillante

www.cantley.ca

VENTE, RÉPARATION & INSTALLATION DE POMPES

HYDROFRACTURATION

R.B.Q. : 8287-7952-01

Les entreprises Pierre

25 années d'expérience

Pierre Villeneuve, président
50, Boisé des Muriers,
Cantley (Qc) J8V 2V7
lesentreprisespierre@gmail.com
Bur. : 819 827-0816
Cell. : 819 210-6309

SPÉCIALISTE EN VENTE ET INSTALLATION DE PORTES ET FENÊTRES
SPECIALIZING IN SALES AND INSTALLATION OF DOORS AND WINDOWS

INSPECTION OUTAOUAIS

PRÉACHAT | PRÉVENTE | VICE CACHÉ

Alexandre B. Carle | Alain Boulay
Inspecteurs en bâtiment - Experts agréés, certifiés et diplômés

MEMBRE A.N.I.E.B. N.B.I.E.A.

ASSURANCE ERREUR ET OMISSION

819 770-2828

www.inspection-outaouais.com | inspectionoutaouais@videotron.ca

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MAIRESSE 03

SECTION 1
LA MUNICIPALITÉ ET L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
Coordonnées de la Municipalité 04
Liste des numéros utiles 05
Votre conseil municipal 06
La Municipalité en bref 08
Coordonnées des services administratifs 11
Description des différents services municipaux 12

SECTION 2
LOISIRS, CULTURE ET PARCS
Parcs et infrastructures sportives 18
Programme d'activités récréatives 19
Camps de jour de Cantley 19
Service de bibliothèque 20
Événements culturels et sociaux 21
Répertoire des organismes reconnus à Cantley 22
Attraits touristiques 24

SECTION 3
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Cantley Prospère 27
Association des gens d'affaires de Cantley (AGAC) 27
Politique d'achat local 27

SECTION 4
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Dates de fermeture des bureaux municipaux 34
Transport en commun 35

SECTION 5
URBANISME ET ENVIRONNEMENT
Renseignements utiles 36
Préserver le caractère naturel des rives et des plans d'eau 38
L'essentiel à savoir sur votre installation septique 38
L'essentiel à savoir sur votre puits 39
Projets nécessitant un permis ou certificat d'autorisation 41
Nouveau bureau d'émission de permis rapides 41

SECTION 6
TAXATION
Modes de paiement du compte de taxes 42
Dates d'échéance des versements pour 2018 42
Service de l'évaluation foncière 42

SECTION 7
PRÉVENTION ET INCENDIE
Prévention 44
Articles essentiels en cas de situation d'urgence 44
Trousse d'urgence pour votre automobile 45
Le plan d'évacuation 45
Avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone 47
Permis pour système d'alarme relié à une centrale 48

SECTION 8
COMMUNICATIONS
Restez informés! 51

SECTION 9
TRAVAUX PUBLICS
Politique de pavage 52
Plaintes et requêtes 53
À mettre dans mon bac de recyclage 53
Matières non recyclables, comment en disposer? 54
Calendrier des collectes de déchets 55

INDEX DES ANNONCEURS 57

AVIS AU LECTEUR | Nous vous invitons à porter une attention particulière aux renseignements contenus dans ce guide puisqu'ils s'adressent à tous les citoyens de la Municipalité de Cantley. Cependant, le contenu de cette publication est sujet à changement sans avis préalable et est basé sur les renseignements disponibles au moment de mettre sous presse. Pour toute information relative à la tarification, aux horaires et aux règlements municipaux, nous vous invitons à vous référer à notre site Internet ou à l'employé municipal responsable du service visé. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. Ce guide est également disponible en format PDF sur le site Internet de la Municipalité au www.cantley.ca.

PUBLICATION : Municipalité de Cantley
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION : Mme Marianne Tardy, agente aux communications
RÉDACTION : Municipalité de Cantley
RÉGIE PUBLICITAIRE : Éditions Média Plus Communication
IMPRESSION : Imprimerie spéciale de la compagnie Éditions Média Plus Communication
MAQUETTISTE : Nathalie Morissette
DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2018

BÉLANGER
CENTRE DENTAIRE
CANTLEY

Dre Isabelle Bélanger D.M.D.

393, Montée de la Source, bureau 202
Cantley, Québec J8V 0J2

819 607-DENT (3368)
Télécopieur : 819 607-3372

info@centredentairebelanger.com
www.centredentairebelanger.com

DÉNEIGEMENT
Fraises • Framboises • Maïs sucré
Légumes frais du jour

OUVERT 7 JOURS

Fraisière et plus
Daniel Bélair et fils

Déneigement
Bois de chauffage • Bois d'allumage
Bois de camping • Foin

Tél. : 819.827.0641
154, ch. Prud'homme, Cantley (Qc) J8V 3E1
deneigement_belair@hotmail.fr

COIFFURE & ESTHÉTIQUE
Beauregard

COIFFURE
ESTHÉTIQUE
MASSOTHÉRAPIE
RÉFLEXOLOGIE
Femmes • Hommes • Enfants

725, boul. des Hautes-Plaines, local 3
Gatineau (Québec) J8Z 2W9
819.205.9177
www.coiffurebeauregard.com
coiffurebeauregard@hotmail.com
Roxanne Beauregard & Mario Paul, propriétaires

Centre
Intégré
d'Employabilité
Locale
des Collines-de-l'Outaouais

1694, montée de la Source,
Cantley (Qc) J8V 3H6
Tél. : 819 457-4480
Télec. : 819 457-1024
/ciel.collines
info@cielcollines.org
www.cielcollines.org

POMPES
SYLVAIN
BOURASSA
PUMPS
VENTE - RÉPARATION - SERVICE
SALES - REPAIR - SERVICE
819.664.4951
sylvain.bourassa@live.ca
www.pompessylvainbourassa.com

MOT DE LA MAIRESSE

Chères citoyennes et chers citoyens,

Au nom du conseil municipal et des employés municipaux, c'est avec une immense fierté que je vous présente l'édition 2018 du Guide du citoyen, pensée et conçue spécialement pour vous, Cantléennes et Cantléens. En effet, soucieuse de bien renseigner ses citoyennes et ses citoyens, la Municipalité de Cantley vous offre ce document de référence par excellence.

Segmenté en plusieurs rubriques, ce guide contient une multitude de renseignements utiles entourant l'organisation de la vie municipale à Cantley, les détails en ce qui a trait à la vaste gamme des services municipaux à votre disposition et ainsi que le cadre de vie enchanteur que vous avez choisi.

Forte de sa nature accueillante, d'où son slogan, Cantley compte déjà sur son territoire plusieurs entreprises pouvant répondre à vos besoins en loisirs et détente en famille telles qu'un club de golf, un centre de ski, un parc aquatique, un spa, un camping ainsi que quelques gîtes, pour ne nommer que ceux-ci. De plus, les services de proximité, avec la venue du Marché Cantley, sont actuellement en plein essor.

Par ce guide, nous nous faisons un point d'honneur de vous transmettre l'information la plus à jour possible. Ces informations, nous l'espérons, vous simplifieront la vie. Toutefois, le site Internet (www.cantley.ca) demeure en tout temps une source d'information continuellement mise à jour. De plus, la Municipalité de Cantley est présente sur les médias sociaux. Pour obtenir de l'information en direct, abonnez-vous sur Twitter (@Mun_de_Cantley) et cliquez «J'aime» sur notre page Facebook (facebook.com/municipaliteCantley). Par ailleurs, je vous invite à vous inscrire à notre infolettre, via la page d'accueil de notre site Internet, afin de rester à l'affût des nouvelles, actualités et événements à Cantley.

En terminant, je tiens à remercier les élus, les bénévoles, les membres de comités et les employés qui collaborent, de près ou de loin, au succès de nos activités municipales. Nous partageons tous un attachement particulier pour Cantley, et ensemble, nous voulons bâtir une communauté prospère, saine et en santé, une communauté qui nous ressemble!

Bonne lecture !

Madeleine Brunette,
Mairesse

SECTION 1

LA MUNICIPALITÉ ET L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

COORDONNÉES DE LA MUNICIPALITÉ

HÔTEL DE VILLE

MAISON DES BÂTISSEURS
8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9
www.cantley.ca

CONTACTEZ-NOUS
Téléphone : 819 827-3434 | Sans frais : 819 503-8227
Télécopieur : 819 827-4328 | Télécopieur de l'urbanisme : 819 827-0466
Bibliothèque municipale de Cantley : 819 827-3434 poste 6825
Pour une urgence liée aux travaux publics (soirs et fins de semaine) : 819 827-3434 extension 1
ENVOYEZ-NOUS UN COURRIEL : municipalite@cantley.ca

PLAINTE OU REQUÊTE: www.cantley.ca, dans les services en ligne.

HEURES D'OUVERTURE : Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

LISTE DES NUMÉROS UTILES

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Service de police 819 459-9911
Sécurité publique 819 459-2422
Centre administratif 819 827-0516
Poste de transbordement des déchets 819 457-4086

GARDERIES – ÉCOLES – JEUNESSE

Commission scolaire des Draveurs 819 663-9221
Commission scolaire Western Québec 1 800 363-9111
École de la Rose-des-Vents 819 503-8090
École Sainte-Élisabeth 819 503-8024
École L'Orée-des-Bois 819 503-8088
CPE aux petits Campagnards 819 827-5470
Garderie Imagine des Collines 819 607-4440
Maison des jeunes La Source des jeunes 819 607-0871

CONTRÔLE ANIMALIER

SPCA de l'Outaouais 819 243-2004
Patrouilleur ..... poste 5

TRANSPORT

Transcollines et transport adapté et collectif des Collines 1 866 310-1114
Société de Transport de l'Outaouais 819 770-3242

SANTÉ

CISSO ..... 1 800 267-2325 ou le 819 777-3206
CLSC Cantley ..... 819 459-1112 ou 1 877 459-1112
Info-Santé 811

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Centre local d'Emploi (CLÉ) Gatineau 819 568-6500
Centre intégré en employabilité locale (CIEL) ..... 1 877 770-2435 ou 819 457-4480
Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais 819 457-2121
Entraide alimentaire – Grenier des Collines 1 888 457-6426
Saint-Vincent-de-Paul Cantley 819 665-3819

DIVERS SERVICES

SOPFEU 1 800 567-1206
Centre antipoison 1 800 463-5060
Postes Canada 1 800 267-1177
Hydro-Québec 1 800 790-2424

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL EST COMPOSÉ DE SEPT MEMBRES ÉLUS, SOIT LA MAIRESSE ET SIX CONSEILLERS. EN PLUS DE SIÉGER SUR DES COMITÉS MUNICIPAUX, ILS SE RENCONTRENT UNE FOIS PAR MOIS, LORS D'UN COMITÉ GÉNÉRAL, PUIS SE RÉUNISSENT À NOUVEAU LE DEUXIÈME MARDI DU MOIS POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

MAIRESSE
MADAME MADELEINE BRUNETTE

Tél.: 819 827-3434 poste 6823
Rés.: 819 827-1363
mbrunette@cantley.ca

CONSEILLER DISTRICT # 1
DISTRICT DES MONTS
MONSIEUR AIMÉ SABOURIN

Tél. : 819 457-1008
Cell.: 819 431-1008
asabourin@cantley.ca

CONSEILLÈRE DISTRICT #2
DISTRICT DES PRÉS
MADAME JOCELYNE LAPIERRE

Tél.: 819 827-0256
jlapierre@cantley.ca

CONSEILLER DISTRICT # 3
DISTRICT DE LA RIVE

MONSIEUR JEAN-BENOIT TRAHAN

Tél. : 819 485-1728
jbtrahan@cantley.ca

CONSEILLÈRE DISTRICT # 4
DISTRICT DES PARCS

MADAME SARAH PLAMONDON

Tél.: 819 485-1070
splamondon@cantley.ca

CONSEILLER DISTRICT # 5
DISTRICT DES ÉRABLES

MONSIEUR LOUIS-SIMON JOANISSE

Tél.: 819 827-3705
Cell.: 819 664-2717
lsjoanisse@cantley.ca

CONSEILLER DISTRICT # 6
DISTRICT DES LACS

MONSIEUR JEAN-NICOLAS DE BELLEFEUILLE

Tél.: 819 414-5459
jndebellefeuille@cantley.ca

LES SÉANCES DU CONSEIL

Le conseil municipal se réunit les deuxièmes mardis de chaque mois, à 19 h, sauf exception, à la salle la Fabrique de la paroisse Sainte-Élisabeth située au 47, chemin Ste-Élisabeth. Des séances extraordinaires sont également organisées au besoin et sont annoncées conformément à la Loi au moins 48 heures avant leur tenue. Les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal sont publiques. C'est une invitation !

COMITÉS MUNICIPAUX FORMÉS D'ÉLUS ET DE CITOYENS

Différents comités avec des mandats particuliers ont été mis sur pieds afin de permettre une meilleure prise de décision et de formuler des recommandations au conseil en lien avec leurs mandats respectifs. Cette façon de procéder reflète une volonté de travailler démocratiquement et offre l'avantage de soumettre des propositions calquées sur les besoins de la population. C'est le cas du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est mandaté par le conseil municipal et a un pouvoir d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de construction ainsi que pour les questions relatives à l'aménagement du territoire de la Municipalité.

LA MUNICIPALITÉ EN BREF

L'une des plus jeunes municipalités à avoir été fondées au Québec (1989), Cantley est située juste au nord de Gatineau-Ottawa. La Municipalité est caractérisée par son développement résidentiel à faible densité lui conférant un charme bucolique de même que par son taux de croissance démographique époustouflant. En 2011, Cantley comptait une population de 9 888 habitants, ce qui représente une variation impressionnante en pourcentage de 24,8 % par rapport à 2006. En comparaison, la croissance moyenne nationale était de 5,9 %. Par ailleurs, en 2016, la Municipalité comptait plus de 10 800 habitants.

La Municipalité tire avantageusement parti de son fort potentiel récréotouristique. On y retrouve entre autres un parcours de golf, un parc aquatique, un centre de ski alpin, un terrain de camping et des gîtes, ainsi qu'un spa inspiré d'un concept nord-européen.

En pleine expansion, la Municipalité travaille à offrir aux habitants et aux touristes un éventail de services essentiels à proximité des attractions touristiques. Des forêts montagneuses, ainsi que de nombreux attraits naturels, dont la rivière Gatineau qui borde la Municipalité du nord au sud, une faune et une flore diversifiées, font de Cantley une municipalité de « nature accueillante » et propice à l'établissement de jeunes familles, tout en contribuant à une belle qualité de vie.

LE LOGO

Le logo, aux couleurs vert émeraude et bleu royal, dépeint le bateau-remorqueur sur une rivière aux abords stylisés et surplombés de trois conifères. L'image de marque de Cantley fait donc valoir ses collines verdoyantes ainsi que la rivière Gatineau qui borde la Municipalité, tout en gardant le bateau-remorqueur qui prévalait dans son logo initial. Ce bateau, petit mais puissant, représente les citoyens de Cantley qui ont mené une lutte acharnée pour obtenir l'autonomie de leur Municipalité. Les vagues démontrent l'importance de la rivière Gatineau. Du côté gauche du logo, les trois conifères symbolisent les jeunes familles de Cantley en plus de représenter ses superbes forêts. La pente verte représente ses magnifiques collines. Les principales voies de circulation (montée de la Source, montée des Érables, montée St-Amour) ainsi que les pentes de ski et les glissades d'eau sont représentées par la bande blanche au centre. L'étendue verte au coin inférieur gauche symbolise les grands espaces naturels, le secteur agricole, le terrain de golf et le camping.

CANTLEY, UNE BELLE HISTOIRE!

Le patrimoine de la Municipalité de Cantley remonte à l'époque où les autochtones faisaient une halte sur ses berges pour se reposer. Nos premiers colons qui s'y sont installés (dans les années 1820) ont dû trimer dur pour défricher les terres afin d'aménager leurs fermes. Une fois harnachés, nos ruisseaux et rivières ont produit l'énergie alimentant des moulins et servant à l'exploitation forestière. Nos pittoresques collines recelaient une richesse de mica alors que nos vallées étaient recouvertes d'une terre arable fertile. Ce qui suit n'est qu'un condensé de notre histoire…

Le premier colon à s'établir à Cantley en 1829 s'appelait Andrew Blackburn, qui arrivait avec ses deux fils. Rapidement, d'autres pionniers émérites se sont joints à eux. Par exemple, il y a eu ce Dominic Fleming, un tailleur de pierres venu d'Irlande qui a jeté les fondations de plusieurs des premières maisons familiales ainsi que celles de l'église Sainte-Élisabeth; le colonel Cantley qui aurait obtenu une concession de terre pour services rendus durant la Guerre de 1812 (guerre américano-britannique) et pour sa participation à la construction du Canal Rideau avec le colonel By; Thomas Kirk qui a établi la première liaison par traversier entre Cantley et Chelsea, plus tard devenu le traversier Paddy Fleming du nom de son acquéreur.

Le premier recensement mené en 1842 dans le canton de Hull dénombrait une population cantléenne de 244 résidents, pour la plupart d'origine Irlandaise et Écossaise. En 1889 survient l'incorporation de la municipalité de Hull-Est dont le premier maire à être nommé à sa tête fut Alex Prud'homme.

La portion de la rivière Gatineau comprise sur le territoire de Cantley, jadis turbulente de rapides, était une ancienne route de traite des Algonquins. L'embouchure du ruisseau Blackburn, qui abritait leur campement, a aussi été le site d'amarrage des premiers traversiers et de l'édification d'une taverne dans les années 1850. Le ruisseau a à la fois été une route de flottage, un abreuvoir pour la population et les chevaux, et une source d'énergie qui faisait tourner scieries et minoteries.

Crédit photo : Joël Deschênes

L'industrie du bois a dominé les usages qu'on faisait de la rivière de 1830 (lorsque Philemon Wright et ses trois fils se voyaient octroyer des concessions d'exploitation forestière) jusqu'à 1993. Avec l'achèvement de la construction des barrages aux Rapides Farmer et à Chelsea, la rivière a submergé plusieurs des premières fermes exploitées et les berges originelles. La Gatineau est devenue la large rivière plutôt calme que l'on connaît aujourd'hui.

Jadis, d'importants gisements de mica foisonnaient à Cantley. La mine Blackburn était très importante, si bien que durant la Deuxième Guerre mondiale, son effectif comptait 60 travailleurs.

Depuis les vagues d'urbanisation des années 1960 et 1970, Cantley est devenue une municipalité à vocation principalement résidentielle. En 1975, elle a subi une fusion avec la ville de Gatineau mais, et fort heureusement, elle a recouvré son autonomie et son unicité en 1989.

Pour de plus amples renseignements, accédez au site Internet de l'organisme Cantley 1889 au www.cantley1889.ca ou le site Internet de la Municipalité (www.cantley.ca) dans la section historique.

JUMELAGE CANTLEY-ORNANS

Le jumelage des municipalités québécoises, principalement avec la France et divers pays francophones, constitue un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur. Le jumelage de municipalités tient son origine du besoin qu'ont les citoyens d'échanger tant aux niveaux historique et social qu'aux niveaux sportif, culturel ou économique. Le phénomène vise à la fois les municipalités de grande taille ainsi que celles de petite taille, telle Cantley. Quelques résidents de Cantley se sont penchés sur la question et ont fondé le Comité de jumelage de Cantley. Leur premier projet en fut un de jumelage avec la ville d'Ornans, de la région de Franche-Comté en France. Le but premier du jumelage est l'échange culturel, notamment par le biais de visites mutuelles.

COORDONNÉES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

La Direction générale assure la gestion de l'administration municipale. Pour nous joindre, composez le 819 827-3434, suivi du numéro de poste selon l'organigramme ci-dessous.

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général ..... poste 6806
Adjointe à la direction générale et à la mairie ..... poste 6803
Greffier et responsable des affaires juridiques ..... poste 6841
Adjointe au greffe ..... poste 6802
Directrice des ressources humaines ..... poste 6826
Responsable des communications ..... poste 6838

SERVICE DES FINANCES

Directeur ..... poste 6833
Technicienne en comptabilité - Taxation ..... poste 6819
Réceptionniste et commis à la perception ..... poste 6800
Technicienne en comptabilité – Comptes payables/fournisseurs ..... poste 6821
Technicienne à la paie ..... poste 6820

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Directeur ..... poste 6805
Chargé de projets ..... poste 6831
Commis aux plaintes et requêtes ..... poste 6814

SERVICE DES INCENDIES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS

Directeur ..... poste 6827
Directeur adjoint à l'administration et à la prévention ..... poste 6840

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS

Directeur ..... poste 6822
Commis aux loisirs ..... poste 6816
Responsable des opérations ..... poste 6817
Bibliothèque municipale ..... poste 6825

SERVICE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Directeur ..... poste 6808
Directeur adjoint ..... poste 6812
Inspecteurs en bâtiments ..... postes 6813 et 6818
Inspecteurs en environnement ..... postes 6815 et 6810
Commis en urbanisme à la réception du Service ..... poste 6801
Commis en urbanisme ..... poste 6809

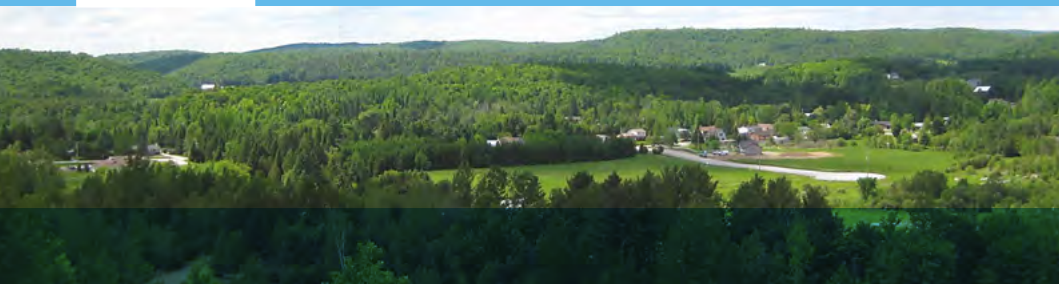

DESCRIPTION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale est la pierre angulaire du bon fonctionnement de l'administration municipale. Elle est le lien entre le conseil municipal et l'appareil administratif.

Sous l'autorité du conseil municipal, le directeur général assure la planification, la coordination, la supervision et l'administration de l'ensemble des opérations de la Municipalité. Il veille également à la mise en œuvre des orientations stratégiques, à la bonne réalisation des décisions du conseil, des objectifs et des programmes de la Municipalité dans le but d'offrir aux citoyens de Cantley des services de qualité.

La Direction générale rédige les procès-verbaux des séances du conseil et en assume le secrétariat afin de s'assurer que les décisions prises soient transmises aux directions responsables, puis exécutées. À cette fin, elle certifie les duplicatas des documents officiels de la Municipalité.

Dans le cadre de ses fonctions, le directeur général mobilise l'ensemble des employés municipaux dans la concrétisation de la mission et la réalisation des objectifs de la Municipalité. Il voit à ce que la structure municipale rende possible l'accord harmonieux entre la vision politique et la gestion administrative.

En outre, il assume les communications entre la mairesse, le conseil, les divers services, les comités et le personnel municipal.

SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Le Service du greffe et des affaires juridiques a pour mission de planifier, d'organiser, de coordonner et de contrôler l'ensemble des ressources et des activités du greffe, des affaires juridiques, de l'accès à l'information, des assurances et des archives de la Municipalité.

Il conseille l'ensemble des directions à l'égard des problèmes juridiques soulevés dans le cadre des activités de chaque direction.

Étant responsable des archives, le Service du greffe répond aux demandes de documents qui lui sont adressées et vertu des lois en vigueur. Il assume le suivi de toute poursuite judiciaire intentée contre la Municipalité, ainsi que de toute réclamation adressée à celle-ci. Le Service assure également le suivi de toute demande d'accès à l'information.

Enfin, il coordonne la signature des contrats et des transactions immobilières impliquant la Municipalité.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines a pour mission de soutenir le développement de l'organisation et des membres du personnel municipal. Il intervient également dans l'élaboration et la mise en place de politiques et de programmes visant à contribuer à la réalisation des objectifs de l'organisation.

SES PRINCIPAUX CHAMPS D'INTERVENTION SONT :

- Le recrutement, la dotation et l'accès à l'égalité en emploi;
- La formation et le développement organisationnel;
- Les relations professionnelles et la gestion des régimes de conditions de travail;
- L'évaluation des emplois et la gestion des avantages sociaux;
- La santé et la sécurité au travail;
- Les assurances collectives;
- Les partenaires et les consultants stratégiques.

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Le Service des communications a pour mission de soutenir la Direction générale dans ses communications afin d'assurer le rayonnement de la Municipalité de Cantley auprès de ses citoyens et des autres clientèles, tant internes qu'externes. Il a pour objectif de structurer et de maintenir une communication efficace entre l'administration municipale et les citoyens afin de favoriser une relation soutenue entre ceux-ci.

RESPONSABILITÉS :

- Identifier les besoins de la Municipalité en communication;
- Répondre aux besoins de communication de la mairesse, du conseil municipal, de la direction générale et des différentes directions;
- Répondre aux attentes des citoyens en termes d'information relative aux services municipaux;
- Élaborer et mettre en œuvre les différents programmes de communication;
- Assurer la cohérence des messages;
- Gérer l'image de marque de la Municipalité;
- Réaliser la recherche en vue de la rédaction des communiqués de presse, des discours et de tout autre document d'information;
- Conseiller et assister les directeurs de service dans leurs démarches de communication.

AFIN DE MENER À BIEN SON MANDAT, LE SERVICE DES COMMUNICATIONS FAIT L'UTILISATION ET LA PROMOTION DES MOYENS DE COMMUNICATION SUIVANTS :

- Le site Internet;
- Les médias sociaux;
- L'infolettre;
- Les pages municipales de l'Écho de Cantley;
- Le Bulletin des loisirs;
- Les différentes brochures et dépliants d'information.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS

Le Service des loisirs, de la culture et des parcs a pour mission de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des citoyens en leur permettant de développer des habilités, d'acquérir des connaissances et de se divertir par la pratique d'activités de loisir et par l'accès à des services et infrastructures.

LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS ŒUVRE AUPRÈS DES CHAMPS D'INTERVENTION SUIVANTS :

- Culture
- Sport
- Communautaire récréatif
- Communautaire développement social
- Événements spéciaux
- Camp de jour
- Activités de loisirs

Le Service des loisirs, de la culture et des parcs reconnaît le principe de la prise en charge autonome par le citoyen de l'organisation de son loisir et favorisera prioritairement les projets émanant de la communauté cantléenne. Il se reconnaît également un rôle de facilitateur auprès des organismes et partenaires en matière de loisir.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Service des travaux publics est responsable de la planification et de l'administration des différents travaux requis pour maintenir ou développer le réseau routier municipal. Il assume également la gestion des contrats de la collecte des ordures ménagères de même que de l'entretien des parcs, bâtiments et autres infrastructures municipales. Pour atteindre ses objectifs, le Service des travaux publics mise sur la compétence, l'efficience et la valorisation de sa main-d'œuvre.

Le Service des travaux publics est un service multidisciplinaire complexe dont l'étendue des interventions est très diversifiée. C'est un service dit «de première ligne», très sensible aux préoccupations des citoyens. Il a donc un rôle très important dans la qualité de vie des résidents de la Municipalité de Cantley.

SERVICE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique a pour mission la planification et la gestion harmonieuse du territoire dans une optique de protection de l'environnement et de développement durable.

Travaillant à la mise en œuvre du plan d'urbanisme, ce service procède à l'analyse des projets d'aménagement ou de développement, notamment au niveau du contrôle architectural, de la rénovation urbaine, la protection des rivières, des lacs et des cours d'eau.

De plus, le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique veille à ce que les règlements d'urbanisme et municipaux soient appliqués et respectés, particulièrement en fait de zonage, de construction, d'affichage, de lotissement et de dérogations mineures.

Il est également en charge des inspections nécessaires au contrôle et à l'application des règlements et intervient lors des plaintes en lien avec le respect de la règlementation.

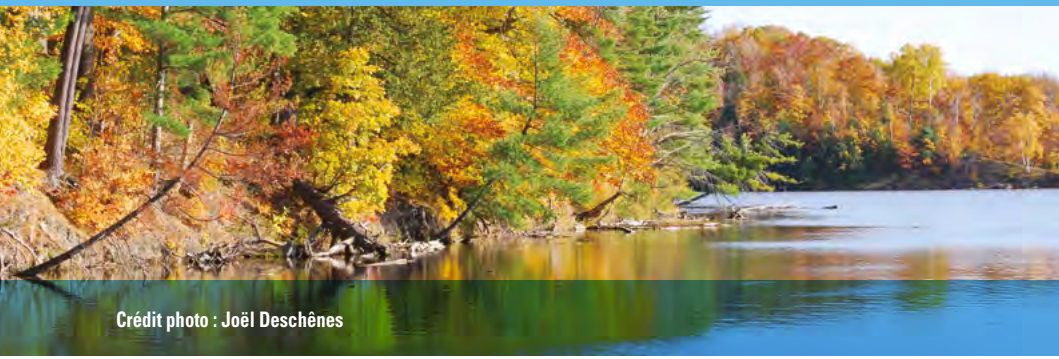

Crédit photo : Joël Deschênes

LE MANDAT DU SERVICE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMPREND, EN OUTRE :

- La planification de l'aménagement du territoire;
- L'application des règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, plan d'implantation et d'intégration architecturale, usage conditionnel);
- L'émission des permis et des certificats;
- La protection et la mise en valeur des milieux naturels (zones inondables, milieux humides, bandes de protection riveraine, habitats protégés, etc.);
- Le suivi des requêtes des citoyens (nuisances, salubrité, troubles de voisinage, etc.);
- L'analyse des demandes de modification aux plans et règlements d'urbanisme.

Au niveau du développement économique, le Service a pour mandat de promouvoir et de faciliter le développement économique et social de la Municipalité, le tout dans une optique de valorisation de la qualité de vie des citoyens et de respect du principe de développement durable.

SERVICE ADMINISTRATIF ET DES ACHATS

Le Service administratif et des achats a pour mission de planifier et de contrôler toutes les activités financières et administratives de la Municipalité, conformément aux normes comptables, lois en vigueur et politiques du conseil municipal.

RESPONSABILITÉS :

- Préparer, de concert avec la Direction générale, le budget de la Municipalité et assumer la responsabilité de l'appliquer, de le contrôler et de prendre les mesures correctives appropriées;
- Conseiller les membres de tous les niveaux de gestion sur des questions d'ordre financier et leur assurer un support adéquat dans la gestion de leurs budgets respectifs (préparation et suivis périodiques);
- Établir et mettre à jour le plan de financement à court, moyen et long terme;
- Préparer les états financiers;
- Administrer les fonds de la Municipalité selon les dispositions des règlements d'emprunt ou autres politiques;
- Assurer la réalisation des opérations concernant la taxation, la perception, la paie, les comptes fournisseurs et les statistiques financières.

Brassard Dubois inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Téléphone : 819 827-0174
Télécopieur : 819 827-5467
249, chemin Taché, Cantley (Québec) J8V 3H2

Pharmacie Fadila Benabdeslam
Pharmacienne-propriétaire

393, Montée de la Source, suite 101
Cantley (Québec) J8V 0J2
T 819 607-1655
F 819 607-1659
benabdeslamf@groupeproxim.org

Lundi : 9 h à 18 h
Mardi au vendredi : de 9 h à 19 h 30
Samedi : 10 h à 16 h
Dimanche : 10 h à 14 h
LIVRAISON GRATUITE

MEMBRE AFFILIÉ À Proxim

Conception Extérieure
Steve
DÉNEIGEMENT
GAZEBO • PERGOLA • PAVÉ-UNI • CLÔTURE
JARDIN D'EAU • DÉNEIGEMENT
20 ans d'expérience
À votre service!
819 664-2510
steveconcepts@live.ca
www.steveconcepts.com

NADEAU, FOURNIER
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
MARC FOURNIER, A.G.
CHRISTIAN NADEAU, A.G.
RAYNALD NADEAU, A.G.
428, rue Notre-Dame, Gatineau (Québec) J8P 1L8
Tél. : 819 643-4901 - Fax : 819 643-3192
Courriel : nadeau.fournier@arpentage.ca
www.arpentage.ca

Dépanneur des Érables
Servi express
Bières à prix imbattable !
Bières microbrasserie de Québec
819 827-2200
382, Montée des Erables
Cantley, Qc. J8V 3M3

ENTREPRISES Roger Pelletier
TRAVAUX ENDROITS RESTREINTS
T 819.230.2305
F 819.439.7072
entreprisesrogerpelletier@yahoo.ca
TERRASSEMENT
Location et pelles 5 tonnes avec marteau hydraulique
DÉBOISEMENT

www.expertremorque.com
L'EXPERT DE LA REMORQUE
CAR-MATE TRAILERS INC.
REESE
FISHER
Jean-François St-Amour, prop.
N&N TRAILERS
Y'a ben des vendeurs, mais y'a juste un EXPERT
819 669-0286
jfst-amour@expertremorque.com
Téléc. : 819 669-1430
668, boul. Maloney Est, Gatineau

WILLIAM AMOS
Député de Pontiac
Member of Parliament for Pontiac
(819) 827-5161
william.amos@parl.gc.ca
WILLAAMOS
WILLAMOSCANADA

SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

Le Service des incendies et premiers répondants a pour mandat de sauvegarder la vie et les biens par des actions préventives et des interventions d'urgence, le tout dans un encadrement soucieux de la protection de l'environnement.

Le Service de premiers répondants est aussi un service municipal, qui s'inscrit dans la chaîne des services préhospitaliers d'urgence. Le rôle des premiers répondants est d'évaluer et de stabiliser l'état de la victime en attendant l'arrivée des services paramédicaux.

Le Service des incendies et premiers répondants de Cantley a su déployer et maintenir un service d'urgence qualifié, à la fine pointe, à l'écoute de ses citoyens, et a su s'ajuster à une croissance municipale sans pareille.

UN SERVICE ENGAGÉ ENVERS LA POPULATION!

- Journée portes ouvertes à la caserne où les citoyens participent à des ateliers portant sur la prévention.
- Journée portes ouvertes où les enfants du camp de jour sont invités à participer à différents jeux.
- Présence des pompiers à différents événements communautaires.

VISITES DE PRÉVENTION

Tous les ans, les pompiers effectuent des visites de prévention au sein de la Municipalité de Cantley. Lors de ces visites de courtoisie, ils procèdent à des inspections résidentielles et remettent de la documentation.

CASERNE JEAN DAGENAIS (CENTRALE) - 10, chemin River
CASERNE CASCADES - 40, rue de Chamonix Est
CASERNE ST-AMOUR - 873, montée St-Amour

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Service de sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est chargé du respect de la loi et du maintien de la paix et du bon ordre sur le territoire de Cantley depuis 1996. Le quartier général est situé au 7, chemin Edelweiss, dans la Municipalité de La Pêche. Pour les appels non urgents, composez le 819 459-9911. Pour toute urgence, composez le 911.

SECTION 2

LOISIRS, CULTURE ET PARCS

PARCS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Le territoire de la Municipalité de Cantley offre, dans un cadre champêtre et bucolique, de nombreux espaces verts et terrains de jeux bien aménagés et rigoureusement entretenus. Nous vous invitons à consulter la liste suivante pour connaître les lieux des parcs et des espaces de jeu.

- **Parc des Bons-Vivants :** 71, rue Rémi
- **Parc Cambertin :** 11, rue du Gui
- **Parc Champêtre :** rue du Domaine-Champêtre
- **Parc Denis :** 92, chemin Denis
- **Parc Écologique :** 9, rue de Saint-Moritz
- **Parc Gérard-Bourgeois :** 99, rue du Mont-Joël
- **Parc Godmaire :** 38, rue Godmaire
- **Parc Grand-Pré :** 46, rue de Grand-Pré
- **Parc Hamilton :** 30, rue Hamilton
- **Parc Laviolette :** 70, rue Laviolette
- **Parc Longue Allée :** 30, Longue Allée
- **Parc des Manoirs :** 36, rue Deschamps
- **Parc Mary-Anne-Phillips :** 47, chemin Summer
- **Parc River :** 8, chemin River
- **Parc des Rives-de-la-Gatineau :** 150, chemin Fleming
- **Parc St-Amour :** 873, montée Saint-Amour
- **Parc St-Moritz :** 1, rue de Saint-Moritz
- **Parc du Traversier :** 18, rue de l'Ancre
- **Parc Vaillant :** 1, impasse Vaillant

PATINOIRES :
PARCS DENIS, GODMAIRE, DES MANOIRS ET SECTEUR MONT-CASCADES (150, RUE DE CHAMONIX EST)

TERRAINS DE SOCCER :
PARCS MARY-ANNE-PHILLIPS, DENIS, LONGUE-ALLÉE ET RIVER

TERRAIN DE TENNIS :
PARC DES PRÉS

STRUCTURE POUR PLANCHES À ROULETTES «SKATEPARK» :
PARC DENIS

PISTE D'HÉBERTISME :
PARC SAINT-MORITZ

PROGRAMME D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Chaque année, l'équipe du Service des loisirs, de la culture et des parcs met tout en œuvre pour offrir aux citoyens de Cantley une programmation saisonnière d'activités diversifiées à coût très abordable. Que ce soit du yoga, du zumba, des cours de langue, des activités parent-enfant, etc., vous trouverez sans aucun doute une formule qui conviendra à vous et à toute votre famille!

La Municipalité fait donc parvenir à chaque saison, dans votre boîte aux lettres, le Bulletin des loisirs présentant les activités à venir. Vous pouvez aussi consulter la version en ligne en vous rendant au www.cantley.ca.

Les inscriptions se font via la plateforme Sport-Plus aussi accessible par le site Internet de la Municipalité.

CAMPS DE JOUR DE CANTLEY

Le camp de jour «Wakiton» de Cantley offre une programmation diversifiée, amusante et enrichissante pour tous les jeunes de 5 à 12 ans.

Chaque année, une centaine d'enfants vivent au rythme d'une thématique ludique et participent aux nombreuses activités organisées par des animateurs telles que des Grands jeux, du bricolage, des mini-olympiques, des jeux d'eau et bien plus encore !

Les jeunes profitent aussi de nombreuses sorties et activités spéciales choisies en fonction de leur groupe d'âge et ce, dans un cadre des plus sécuritaires.

SERVICE DE BIBLIOTHÈQUE

La mission de la bibliothèque de Cantley est de mettre à la disposition des citoyens différents types de documents tels que : romans, documentaires, albums, bandes dessinées, périodiques, DVD, CD, CD-ROM. Son but est de répondre le plus adéquatement à la clientèle de tous âges de notre milieu.

En plus du prêt de livres en bibliothèque, deux autres options s'offrent aux citoyens afin de permettre l'accès à un plus large éventail de contenu : le prêt de DVD, CD et CD-ROM et le prêt de documents numériques. Puis, il y a le prêt de livres entre bibliothèques. Ainsi, si vous désirez avoir accès à un livre que nous n'avons pas en inventaire, il est possible de le faire venir d'une autre bibliothèque. Tous les détails au www.cantley.ca.

HORAIRE RÉGULIER (À PARTIR DE SEPTEMBRE)

Lundi	9 h 00 à 13 h 30
Mardi	13 h 30 à 20 h 00
Mercredi	13 h 30 à 20 h00
Jeudi	9 h 00 à 13 h 30
Vendredi	13 h 30 à 20 h 00
Samedi	10 h 00 à 16 h 00

HORAIRE ESTIVAL À PARTIR DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Lundi	15 h 30 à 20 h
Mardi	13 h à 16 h
Mercredi	13 h 30 à 20 h
Jeudi	13 h à 16 h
Vendredi	12 h 30 à 19 h 30

HEURE DU CONTE

Un samedi par mois, vous pouvez assister avec vos enfants à la lecture d'un conte. L'activité débute à 10 h 15.

Réservez votre place au 819 827-3434, poste 6825.

** L'enfant doit être abonné à la bibliothèque afin de participer à l'activité (abonnement gratuit).*

SERVICES OFFERTS

- **Prêts de livres, périodiques, DVD, CD et CD-ROM;**
- **Prêts numériques;**
- **Chute à livres;**
- **Mise à disposition de 4 postes informatiques et portables reliés à Internet haute vitesse;**
- **Photocopies (15¢ chacune);**
- **Impressions effectuées depuis les postes informatiques (30¢ chacune).**

POUR JOINDRE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, VEUILLEZ COMPOSER LE 819 827-3434, POSTE 6825

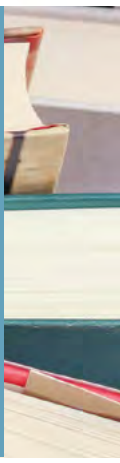

ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET SOCIAUX

SALLE DE SPECTACLE ROSE-DES-VENTS

À Cantley, le gymnase de l'École communautaire de la Rose-des-Vents se métamorphose en une magnifique salle de spectacle professionnelle de 225 places (scène et rideaux noirs). Tout est mis en œuvre par la Municipalité afin de soutenir la diffusion de spectacles et d'activités culturelles, dont plusieurs sont offerts gratuitement aux enfants et aux jeunes familles.

ÉVÉNEMENTS D'ENVERGURE

La Municipalité travaille fort pour offrir une programmation variée à ses citoyens, et quelques événements d'envergure reviennent à chaque année.

CANTLEY EN FÊTE

Une journée familiale remplie d'activités, d'animations et de spectacles pour clore en grand la saison estivale.

LES VENDREDIS D'AOÛT

Projections cinématographiques en plein air au parc Mary-Anne-Phillips.

CARNAVAL

La rencontre hivernale où les petits et les grands profitent d'activités extérieures et des joies de l'hiver.

Pour tous les détails sur la programmation des loisirs, consultez notre site Internet (www.cantley.ca) ou suivez-nous sur Facebook (facebook.com/MunicipaliteCantley).

RÉPERTOIRE DES ORGANISMES RECONNUS À CANTLEY

Les organismes communautaires sont le fondement de l'épanouissement social et communautaire de Cantley. Voici la liste des organismes reconnus par la Municipalité. Ils œuvrent dans les domaines culturels, sportifs, dans le milieu des affaires et autres. N'hésitez pas à vous impliquer!

ARCHERS DE CANTLEY
Daniel Cousineau, directeur

Tél.: 819 607-3666
precisionarcherie@videotron.ca

ART DE L'ORDINAIRE
Gérald Lanoix, président

Tél.: 819 827-8617
www.artdelordinaire.com
artdelordinaire@hotmail.com

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS
Robert Gravel, président

www.hockeydescollines.com
bob@hockeydescollines.com

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE CANTLEY (CANTLEY PROSPÈRE)
Mathieu Vaillant, président

Tél.: 819 827-0555
www.cantleyprospere.com/agac
info@cantleyprospere.com

ASSOCIATION DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS DE CANTLEY
Sébastien Legault, président

Tél.: 819 827-3434, poste 6828

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DES RIVES DE LA GATINEAU
Nadya Roy-Forget, responsable

Tél.: 819 827-6636
www.apdrg.com
info@apdrg.com

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU MONT-CASCADES
Christian Tremblay, président

Tél.: 819 360-4554
www.villagemontcascades.ca
admin@villagemontcascades.ca

CANTLEY 1889
Margaret Phillips, présidente

www.cantley1889.ca
info.cantley1889@gmail.com

CANTLEY À CHEVAL
André Godbout, président

Tél.: 819 918-4127
www.cantleyacheval.ca
cantleyacheval@hotmail.ca

CLUB DE SOCCER DE CANTLEY
Michel Charron, président

Tél.: 819 827-5151
www.soccercantley.qc.ca
info@soccercantley.qc.ca

CLUB LES LIONS DE CANTLEY
André Côté, président

Tél.: 819 827-3004
cantley.lions@gmail.com

COMITÉ DE JUMELAGE CANTLEY/ORNANS
Louis St-Cyr, président

Tél.: 819 827-3284
jumelage.cantley@gmail.com

FONDATION LORENZO DI FRAJA
Alexandra Lenco, présidente

www.difrajalorenzo.canalblog.com
alorangeane@yahoo.fr

JUDO CANTLEY
Louis Raymond, président

Tél.: 819 208-4431
louis.raymond@videotron.ca

KARATÉ SHOTOKAN CANTLEY
Joël Deschênes, président

Tél.: 819 827-9337
www.karatecantley.ca
karate.cantley@videotron.ca

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE CANTLEY
Mario Chénier, président

Tél.: 819 827-2004
info@steelisabeth.org

LA SOURCE DES JEUNES
Frédérique Laurin, directrice générale

Tél.: 819 607-0871
www.lasourcedesjeunes.com
direction@lasourcedesjeunes.com

LE GRENIER DES COLLINES BANQUE ALIMENTAIRE
Émilie Charron-Pilote, directrice

Tél.: 819 457-1010
infogrenierdescollines@bellnet.ca

LES AMIS DU PARC MARY-ANNE-PHILLLIPS
Margaret Phillips, présidente

phillips.margaret@gmail.com

LES ÉTOILES D'ARGENT
Richard Matte, président

Tél.: 819 827-0398
matteric@videotron.ca

NAKKERTOK - CLUB DE SKI DE FOND
Ardeth Kirkham, présidente

Tél.: 819 329-2582
www.nakkertok.ca
admin@nakkertok.ca

PAROISSE STE-ÉLISABETH

47 chemin Ste-Élizabeth
Tél.: 819 827-2004
www.steelisabeth.org
info@steelisabeth.org

SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL
Josée Fortin, présidente

Tél.: 819 665-3819

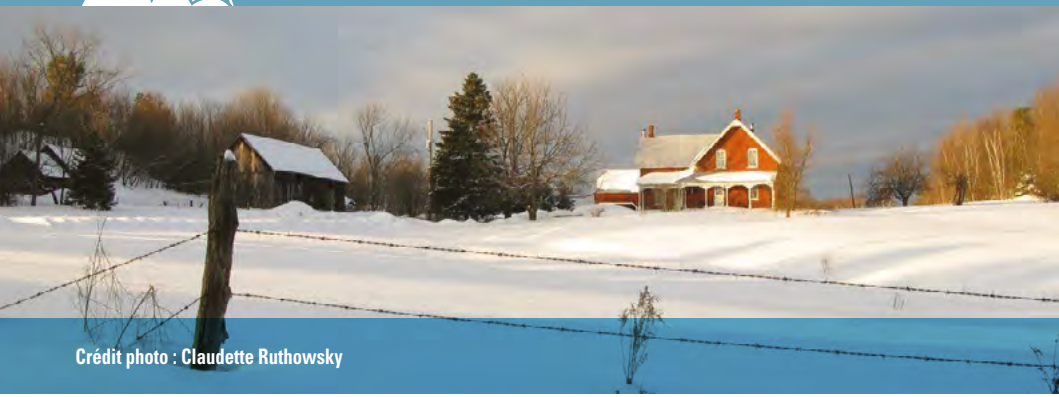

Crédit photo : Claudette Ruthowsky

ATTRAITS TOURISTIQUES

AMERISPA SPA NORDIQUE CANTLEY

Amerispa Spa Nordique Cantley est un véritable havre de bien-être, de paix et d'évasion. Vivez une expérience thermale au cœur de la forêt boréale, un lieu unique, intime et chaleureux. En plus de l'expérience thermale, le spa offre aussi une gamme complète de soins de massothérapie, esthétiques et corporels. Une halte au bistro s'impose également afin d'y découvrir le menu santé et la sélection de vins et de bières tout en admirant la vue sur les collines de l'Outaouais.

CAMPING CANTLEY

Le Camping Cantley vous offre, en pleine nature, un vaste domaine de plus de 100 acres de verdure. Avec ses 300 sites bien aménagés et des services communautaires et récréatifs, le Camping Cantley saura rendre votre séjour mémorable.

FAISANDERIE DES COLLINES

Que vous soyez passionnés d'ornithologie ou simplement curieux de découvrir différentes variétés de volailles, vous trouverez, à la Faisanderie des Collines, un véritable lieu de préservation, d'identification et de reproduction d'oiseaux plus ou moins rares. Plus d'une trentaine d'espèces de faisans d'ornement en voie d'extinction vous y attendent, d'avril à octobre. Parcourez un sentier montagneux d'environ un kilomètre et participez aux différentes activités éducatives lors d'une visite guidée d'une durée approximative de 90 minutes.

GALERIE LINART

La Galerie Linart, établie à Cantley depuis 2008, se distingue par l'harmonie de ses huit salles d'exposition. Elle permet ainsi aux amateurs d'art de découvrir des artistes d'ici et d'ailleurs. La Galerie Linart offre également une plateforme de choix aux sculpteurs professionnels travaillant le bois, la pierre et autres matériaux. Le choix des styles est des plus éclectiques (traditionnel, contemporain, naïf, figuratif, etc.). De plus, la galerie offre un service de location d'espace pour les vernissages ainsi qu'un service d'évaluation d'œuvres d'art.

STATION MONT CASCADES

À la station Mont Cascades, le plaisir bat au rythme des saisons. En été, le parc aquatique offre aux familles un divertissement sensationnel : des glissades d'eau de classe mondiale, des aires de jeux aquatiques et un service complet de restauration. En hiver, la station vous offre 20 pistes damées et éclairées. Profitez de la saison hivernale pour initier les novices aux sports de glisse sur un tapis magique ou, pour les adeptes de sensations fortes, expérimentez le parc à neige et ses modules déjantés.

GOLF MONT CASCADES

Le Golf Mont Cascades est situé à seulement 30 minutes de Gatineau-Ottawa, au cœur des Collines de la Gatineau. Fort de son emplacement bucolique et de l'amabilité de son personnel, ce club offre un parcours de 18 trous, un pavillon spacieux de même qu'une grande terrasse. Les golfeurs de tous les calibres sont invités à venir profiter des charmes naturels de ce site majestueux.

FRAISIÈRE DANIEL BÉLAIR ET FILS

Vente et autocueillette de fraises, fraises d'automne et légumes. Les heures d'ouverture sont de 8 h à 19 h, 7 jours par semaine en saison.

LES JARDINS ROBERT (ROUTE 307)

Production en serres et vente de légumes frais, mai à septembre

LE GÎTE ANDANTE

Le Gîte Andante se situe à seulement 20 minutes du centre-ville d'Ottawa. Cet établissement offre à ses clients un salon confortable pour se reposer devant un feu de foyer, une piscine extérieure, un court de tennis, un filet de basket-ball (été) et des jardins pour se détendre, lire ou regarder les oiseaux. En hiver, vous pouvez même vous promener en raquettes dans la cour. Les propriétaires Lina Maria et Fernando, se font un plaisir de vous accueillir et de vous servir le petit-déjeuner dans la salle à manger ou sur la terrasse en été.

LE CHALET BUCKHOUSE

Le Chalet Buckhouse est une jolie maison en rondins, de l'époque victorienne, avec installations et équipements modernes (WIFI gratuit). Vous vous réjouirez d'un séjour dans ce coin tranquille, boisé, au bord de la rivière Gatineau, à seulement 20 minutes en voiture du centre de Gatineau/Ottawa. Ouvert à l'année, vous êtes invité à venir explorer la beauté de l'environnement naturel : sentiers, parc et terrain de soccer, l'accès privé à la rivière pour la natation et le canoë en été, et le ski de fond ou la raquette en hiver.

LA GRANGE DE LA GATINEAU

La Grange de la Gatineau est une magnifique maison patrimoniale qui était à l'origine une grange de l'époque des pionniers, construite en rondins taillés à la main. Aujourd'hui, c'est un formidable centre d'évènements qui offre la beauté et la tranquillité naturelle de la rivière et de la forêt, ainsi qu'un décor riche d'histoire pour des réunions, mariages, célébrations et concerts.

Me Guylaine LAMARRE
Notaire et conseiller juridique

57, rue de Portneuf
Cantley, Québec J8V 3J1
Tél. : **819.827.7478**
Téléc. : 819.607.1478
guylaine.lamarre@notarius.net

CONSTRUCTION PATRICK AUBÉ
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
RBQ: 5689-4389-01

Construction générale - Construction neuve
Rénovation - Gestion de projet - Résidentiel
Commercial - Deck - Patio - Cabanon
Garage - Quai - Gazebo

819.962.1435
constructionpatrickaube@gmail.com

SUNRISE PAYSAGISTE

- Création de plan
- Mur de soutien
- Pavé uni
- Pierres naturelles
- Patio, pergola
- Clôture de bois

819.827.5555
www.sunrisepaysagiste.ca
595-4, Montée de la Source, Cantley (Québec) J8V 2W3

DUBEAU EXCAVATION
Installation de système septique / Terrassement
LOCATION : Pelle • Backhoe • Bulldozer
Marteau hydraulique • Transport en vrac

Robert 819 664-5281 rbq 5593-0523-01
André 819 664-5289 rbq 8346 7571 46
Bureau 819 827-1044 Fax 819 827-4920

Yves Lauriault, maître électricien
LAURIAULT ÉLECTRIQUE
Pour un service personnalisé!
Service 24h résidentiel et commercial

Nouvelle installation électrique • Rénovation mineure/majeure
Vérification à fin d'assurance • Planchers chauffants
Installation de génératrice • Service de nacelle

Tél. : 819 568-0118 • Téléc. : 819 827-4460
www.lauriaultelectrique.ca
RBQ : 28176360-59
Corporation des maîtres électriciens du Québec

SECTION 3

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CANTLEY PROSPÈRE

Le portail virtuel Cantley prospère (www.cantleyprospere.com) est un outil de promotion commerciale visant à renforcer l'attractivité et le développement économique du territoire de Cantley. Outre la promotion des entreprises, le portail est une source d'information pour les nouvelles familles, les touristes et les futurs promoteurs sur les attraits et les services offerts à Cantley. Cantley prospère est devenu notre « rue principale virtuelle » et une source de fournisseurs locaux pour les employés municipaux qui doivent faire des achats.

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE CANTLEY (AGAC)

L'Association des gens d'affaires de Cantley (AGAC) a pour but premier de veiller, par l'implication de ses membres, à la croissance économique de la communauté. Par cette implication, ils arrivent à occuper une place importante et ainsi avoir, pour chaque membre, un retour sur son investissement. Par les déjeuners causeries, les conférences, l'annuaire Cantley Prospère en ligne (gratuit), les activités sociales et l'implication des membres dans des causes qui tiennent à cœur aux résidents de Cantley, l'Association des gens d'affaires de Cantley est le trait d'union entre tous ses membres. Pour plus d'information : agac@cantleyprospere.com.

POLITIQUE D'ACHAT LOCAL

En janvier 2015, la Municipalité de Cantley a adopté sa toute première Politique d'achat local, qui a pour objectif de prendre en compte la communauté dans les achats et les activités courantes de la Municipalité dans le but de maintenir et de bonifier les emplois à Cantley. La politique peut être consultée au www.cantley.ca.

SECTION 4

RÈGLEMENT MUNICIPAUX ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La section qui suit comporte une foule de renseignements généraux importants, en lien avec la règlementation, la collecte des matières résiduelles ou le transport, entre autres. Elle a été présentée en ordre alphabétique afin d'en faciliter la consultation.

RÈGLEMENT MUNICIPAUX ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ABRI D'HIVER POUR VÉHICULES (ABRI TEMPO)

Les abris d'hiver pour les véhicules sont autorisés dans toutes les zones du 1er octobre au 1er mai suivant. Ils doivent ensuite être démontés et remisés. Une limite de trois (3) abris d'hiver par terrain est autorisée. Aucun permis n'est nécessaire pour la mise en place de ces ajouts temporaires.

ALARMES

Tous les propriétaires du territoire de la Municipalité qui possèdent un système d'alarme doivent remplir un formulaire gratuit et disponible en ligne (https://f.mrcdescollines.com/alarmes/) afin d'améliorer certaines pratiques en matière de sécurité publique, de responsabiliser les utilisateurs de système d'alarme et de diminuer le nombre important de fausses alarmes. Cette demande, bien que gratuite, est obligatoire.

ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux doivent respecter certaines règles visant la cohabitation harmonieuse des humains et des animaux. Comme gardien d'un animal, vous devez lui prodiguer tous les soins nécessaires à son bien-être et veiller à ce que sa présence respecte la qualité de vie de votre voisinage. Ainsi, les animaux de compagnie doivent être gardés à l'intérieur des limites du terrain de leur gardien.

PETIT RAPPEL :

- **Les chiens doivent être tenus en laisse dès qu'ils quittent le terrain du gardien;**
- **Les chiens doivent porter une licence disponible au coût de 20 $ à la Municipalité ou auprès de la SPCA de l'Outaouais;**
- **Les chiens ne doivent pas aboyer ou hurler de façon à troubler la paix et la tranquillité;**
- **Un maximum de trois chiens par unité de logement;**
- **Quiconque désire garder des animaux agricoles doit être situé dans le secteur agricole ou dans un secteur autorisé.**

ARBRE ET ÉCRAN VÉGÉTAL

Tout propriétaire de terrain résidentiel doit maintenir un écran végétal de 6 mètres à partir des limites du lot, et ce, pour les quatre côtés de son terrain. Est considéré un arbre un végétal, mesurant 10 centimètres de diamètre et plus, mesuré à 1,3 mètre du plus haut niveau du sol adjacent. Un certificat d'autorisation est nécessaire pour abattre un arbre, qu'il soit vivant ou mort. À défaut de se conformer au règlement, les personnes fautives s'exposent à des amendes et pourront être tenues de reboiser leur terrain selon les normes établies.

BAC À DÉCHETS ET BAC DE RÉCUPÉRATION

La Municipalité fournit aux propriétaires le bac de recyclage (fameux bac bleu). Ce bac demeure la propriété de celle-ci et doit demeurer à l'adresse où il a été distribué. Pour vous le procurer, communiquez avec le Service des travaux publics.

Quant au bac à déchets, il est de la responsabilité des propriétaires de s'en procurer un auprès d'un entrepreneur en services sanitaires ou d'une quincaillerie. Le bac doit être d'une capacité de 240 ou 360 litres et être muni d'une prise européenne.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des matières résiduelles s'effectue selon un calendrier planifié annuellement et diffère selon que vous soyez situé du côté Ouest ou du côté Est de la montée de la Source (route 307). Ce dernier est transmis aux résidents de Cantley par l'entremise du calendrier municipal. Il est également disponible à l'hôtel de ville de même que sur le site Internet de la Municipalité. Le recyclage, quant à lui, est récupéré tous les mardis sur tout le territoire de Cantley.

COURS D'EAU ET MILIEUX HUMIDES

Tous les travaux et les ouvrages, incluant l'abattage d'arbres, le remblai, le déblai, l'enlèvement de la couverture végétale, la construction, la tonte de gazon, l'installation de système septique, etc., sont interdits dans la bande riveraine d'un cours d'eau ou d'un milieu humide.

DÉCHETS ENCOMBRANTS

Lorsque vous voulez vous départir de déchets volumineux occasionnels provenant d'usages domestiques, vous devez aviser le Service des travaux publics afin qu'il puisse prévenir l'équipe en charge de la collecte des ordures. En procédant ainsi, vous vous assurez que vos déchets encombrants seront ramassés selon l'horaire de collecte établi.

Les déchets encombrants comprennent les déchets tels que : meubles, poêle, réfrigérateur, piscine hors terre, accessoires électriques ou à gaz. Ils excluent les pneus, les carcasses d'automobiles, les matériaux de construction ou de rénovation (gypse, morceaux de bois, fenêtres) et tous les matériaux en vrac.

DÉPÔT DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SECS

Les déchets de construction ne sont pas récoltés lors de la collecte des matières résiduelles.

DÉROGATION MINEURE

Une dérogation mineure est une permission spéciale accordée par le conseil municipal, en cas d'exception, afin de rendre une situation existante ou proposée non conforme, en une situation conforme par rapport à la règlementation municipale. Le comité consultatif d'urbanisme aura à émettre au conseil municipal une recommandation d'accepter ou de refuser la demande.

Des frais d'analyse de 600 $ (non remboursables) sont applicables à toute demande de dérogation mineure, qu'elle soit accordée par le conseil ou non.

DISPOSITION DE LA NEIGE

Afin de faciliter les opérations de déneigement, il est strictement interdit de disposer de la neige ou de la glace dans les fossés, sur les voies publiques ou sur tout autre lieu public. Cette règlementation est en place pour éviter les problématiques liées à la fonte des neiges. Si vous (ou votre entrepreneur en déneigement) disposez de la neige dans les endroits publics, la Municipalité de Cantley délivrera un constat d'infraction de l'ordre de 200 $ lors d'une première infraction et de 1000 $ pour toute récidive, et ce, pour chaque jour où l'infraction sera constatée, conformément au Règlement 12-RM-04.

FEUILLES MORTES

Il n'y a pas de collecte de feuilles mortes. Ces dernières représentent un engrais intéressant et peuvent être déchiquetées lors de la tonte de la pelouse ou encore ajoutées à votre compost.

FEU À CIEL OUVERT

Le brûlage à ciel ouvert pour fin de défrichage agricole, d'élargissement des voies publiques, d'opérations de déboisement et lors de travaux de construction est autorisé du 1er novembre au 30 avril et nécessite un permis. Ce dernier est valide pour une période ne pouvant excéder trente (30) jours et est renouvelable au besoin.

Toutefois, si vous désirez brûler de petites branches dans de petits feux de camp ou dans un foyer sur le terrain de votre résidence, il est possible de le faire et aucun permis n'est nécessaire. Cependant, vous devez absolument suivre les règles prévues à cet effet. Entre autres, le feu en question ne doit pas dépasser 1 mètre de diamètre par 1 mètre de hauteur (Règlement n 336-08).

L'HERBICYCLAGE

L'herbicyclage consiste à laisser le gazon coupé sur votre pelouse, après la tonte. Pour ce faire, maintenez une hauteur de tonte de 7,5 à 8 cm. La première et la dernière tonte de la saison font cependant exception et doivent être effectuées à 5 cm. Vous pourrez ainsi utiliser votre gazon coupé comme paillis dans les plates-bandes, dans votre potager et à la base des arbres.

L'herbicyclage est la façon la plus écologique et la moins coûteuse de se débarrasser des débris de gazon. Comme la Municipalité ne ramasse pas les résidus de coupe d'herbe, elle encourage fortement ses citoyens à le pratiquer sur leur terrain. De plus, les résidus de tonte de gazon contribuent à fournir pas moins de 30 % des éléments minéraux nécessaires à l'obtention d'une belle pelouse ! De plus, ils sont constitués à 80 % d'eau, ce qui favorise grandement l'hydratation de votre pelouse par temps sec.

LIMITE DE POIDS EN PÉRIODE DE DÉGEL

Dans le but de prévenir la dégradation du réseau routier, la Municipalité désire rappeler à tous les conducteurs de machineries lourdes ou de véhicules lourds que Cantley est située dans la zone de dégel 1 selon Transports Québec. Tous les conducteurs de ces types de véhicules doivent en tout temps se conformer à la règlementation établie pour cette zone par le ministère des Transports du Québec (MTQ).

De plus, durant la période de dégel, des contrôles pourraient être effectués par des contrôleurs de Transports Québec à tout moment, et ce, sur tout le territoire de la zone 1. Les conducteurs fautifs pourraient se voir remettre des constats d'infraction et des amendes.

Pour de plus amples informations, les conducteurs de machineries lourdes et de véhicules lourds peuvent en tout temps consulter le *Guide des normes de charges et dimensions des véhicules* établi par le MTQ via www.mtq.qc.ca.

USAGE COMMERCIAL

Vous envisagez opérer une place d'affaires à Cantley ? Sachez qu'il est possible de le faire dans des zones commerciales spécialement prévues à cette fin ou encore, pour certains types de commerces, dans votre propre résidence en tant qu'usage complémentaire dans le respect des résidents du quartier.

Dans tous les cas, une demande officielle doit être déposée afin d'obtenir les autorisations nécessaires, soit le certificat d'autorisation de changement d'usage.

POLITIQUE DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Depuis le 1er mai 2017, la Municipalité de Cantley s'est doté d'une politique de mise à niveau des installations septiques afin de régulariser la gestion des installations septiques. Notamment, cette politique demande la transmission des contrats d'entretien à la Municipalité pour tous les éléments épurateurs secondaire avancé et tertiaire.

De plus, il est nécessaire de procéder à la vidange de votre installation septique au deux ans pour une résidence permanente et aux quatre ans pour une résidence occupée de façon saisonnière.

AMERISPA
SPA NORDIQUE CANTLEY
POUR UN MOMENT DE DÉTENTE ASSURÉ !
L'ACCÈS À L'EXPÉRIENCE THERMALE INCLUT :
la location d'un peignoir, d'une serviette, de sandales et d'un casier.
MASSOTHÉRAPIE • SOINS ESTHÉTIQUES • SOINS CORPORELS
819 335-1555 | WWW.AMERISPA.CA
AMERISPA
SPA NORDIQUE
Cantley

NETTOYEUR
St-Louis
88
Une réputation fière et nette
Johanne Tremblay, propriétaire
2310, rue St-Louis, Gatineau (Qc) J8T 5L7
Tél.: 819 243-6361
SERVICE DE COUTURE
ET DE CORDONNERIE
Suède • Cuir • Fourrure

club voyages
Guertin
LES PROMENADES
GATINEAU
85, de la Savane, Gatineau (Qc) J8T 8L5
Tél. : 819 561-2220 • Téléc. : 819 561-2202
guertin.gatineau@clubvoyages.com
www.guertin.clubvoyages.com

MEX
POULET BBQ / TEX-MEX
LIVRAISON
TRAITEUR / CATERING
RESTO BAR / RÔTISSERIE
SALLE DE RÉCEPTION
Pour les événements spéciaux :
fêtes d'enfants, party de bureau, etc...
For special events :
kid's b-day, office parties, etc...
819.607.1185
839, MTÉE DE LA SOURCE, CANTLEY
MEX poulet BBQ
Ouvert 7 jours / Open 7 days

RÉCUPÉRATION DE PILES

La Municipalité de Cantley a mis à la disposition de ses citoyens un contenant pour la récupération des piles au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Les citoyens peuvent donc rapporter leurs piles aux heures normales d'ouverture et poser ainsi un geste écologique et responsable.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Lors des corvées de ménage, des déchets présentant un risque environnemental se retrouvent souvent dans les ordures. La Municipalité vous rappelle que vous devez disposer proprement de ces déchets dans un poste de dépôt de résidus domestiques dangereux (RDD).

La MRC des Collines-de-l'Outaouais possède ce type de site, lequel est situé au 28, chemin de La Pêche (Val-des-Monts) et est ouvert du 1er mai au 30 septembre, chaque année. Une preuve de résidence sera exigée sur les lieux.

LISTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES ACCEPTÉS ET CEUX REFUSÉS

Acceptés : acides, aérosols, bases, batteries d'automobile, bonbonnes de propane, carburants, cartouches d'encre, fluorescents, huiles, médicaments, oxydants, peintures, pesticides, piles alcalines et rechargeables, pneus sans jantes, résidus électroniques (ordinateurs, écrans, téléphones, cellulaires, etc.), produits de piscine et solvants.

Refusés : armes et munitions, bouteilles de gaz comprimés, BPC, déchets biomédicaux, déchets réactifs, explosifs, dynamites, matières compostables, résidus à usage commercial ou industriel, pneus surdimensionnés (tracteurs, machinerie, camions lourds), pneus avec jantes et résidus de construction.

STATIONNEMENT NOCTURNE

Nous rappelons à tous les citoyens qu'il est interdit de se stationner dans les chemins publics de la Municipalité de Cantley, et ce, entre le 15 novembre et le 1er avril de chaque année, entre minuit et 7h.

La MRC des Collines-de-l'Outaouais pourrait délivrer un constat d'infraction de l'ordre de 30$ aux contrevenants, et ce, pour chaque jour où l'infraction est constatée, conformément au Règlement 12-RM-03.

DATES DE FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Veuillez prendre note que les bureaux municipaux seront fermés aux dates suivantes :

- Le 1er et le 2 janvier (jour de l'An)
- Le Vendredi saint
- Le lundi de Pâques
- La Journée nationale des patriotes
- Le 24 juin (Saint-Jean-Baptiste)
- Le 1er juillet (fête du Canada)
- La fête du Travail
- La fête de l'Action de grâce
- Le 24, 25 et 26 décembre (Noël)
- Le 31 décembre (veille du jour de l'An)

Pour toute urgence nécessitant une intervention rapide du Service des travaux publics (en dehors des heures d'ouverture) vous pouvez composer le 819 827-3434, extension 1.

TRANSPORT EN COMMUN

Transcollines offre un service de transport en commun pour les municipalités de Cantley, Chelsea, La Pêche et Val-des-Monts. Le réseau, qui offre plusieurs trajets et passages, se rabat à des stations du Rapibus et d'autres points de correspondances secondaires sur le territoire de la Ville de Gatineau.

Grâce à un partenariat avec la STO, les usagers de Transcollines peuvent bénéficier d'un service pleinement intégré, d'un système de billettique unique, d'une tarification combinée donnant accès aux services des deux réseaux de transport ainsi qu'à celui de OC Transpo. De plus, des trajets permettent aux usagers de Gatineau d'accéder aux Collines.

TRANSPORT ADAPTÉ

Transcollines offre un service de transport adapté dans les sept municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour les personnes ayant un handicap et étant dans l'impossibilité d'utiliser le transport en commun régulier. Pour être admissible, les usagers doivent répondre aux exigences de la Politique d'admissibilité au transport adapté du ministère des Transports du Québec.

TRANSPORT D'APPOINT

Transcollines offre aussi un service de transport d'appoint complémentaire aux circuits réguliers de transport en commun, si des besoins ne peuvent être comblés par ce dernier. Suivant les besoins et les ressources disponibles, Transcollines peut offrir différentes solutions de transport.

Ce service sur demande est accessible à tous les résidents des Collines-de-l'Outaouais sans restrictions quant à leur condition ou les motifs de leurs déplacements. Cependant, dans un contexte où les ressources sont limitées, il peut arriver que la répartition soit dans l'obligation de prioriser les déplacements répondant à des besoins de base.

STATIONNEMENTS INCITATIFS

Vous utilisez le transport en commun? Profitez des stationnements incitatifs qui vous sont gracieusement offerts à Cantley aux quatre endroits suivants :

- Stationnement Hogan : chemin Hogan, angle de la montée de la Source, près de la station Petro-Canada
- Stationnement des Bâtisseurs : hôtel de ville de la Municipalité de Cantley, montée de la Source, angle du chemin River
- Stationnement Mont-Joël : rue Marsolais, angle de la rue du Mont-Joël
- Stationnement Denis : parc Denis, chemin Denis, angle de la rue de Beaumont

Pour connaître les horaires et trajets, ainsi que la grille tarifaire, rendez-vous au www.transcollines.ca ou composez le 1 866 310-1114.

SECTION 5

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

La section qui suit comporte une foule de renseignements généraux importants, en lien avec l'urbanisme et l'environnement. Elle a été présentée en ordre alphabétique afin d'en faciliter la consultation.

RENSEIGNEMENTS UTILES

ARBRES

Chaque année, la Municipalité offre gratuitement des pousses d'arbres aux citoyens. Les espèces diffèrent selon la disponibilité. La date d'arrivée des arbres coïncide généralement avec le Mois de l'arbre et des forêts (mois de mai).

Pour de plus amples renseignements, composez le 819 827-3434, poste 6810.

BARRAGES DE CASTORS

La présence de barrages de castors doit être surveillée de près afin d'éviter des inondations.

Le propriétaire d'un terrain où se situe un barrage de castors est responsable des dommages que celui-ci peut engendrer. Par exemple, des routes qui cèdent, des inondations de maisons, des inondations sur les terrains, des problèmes causés aux installations septiques, etc. La gestion des barrages de castor est la responsabilité de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

ESPÈCES ENVAHISSANTES

La moule quagga et la moule zébrée sont deux espèces envahissantes que l'on retrouve au Québec et qui ont des impacts négatifs tant au niveau environnemental qu'économique. Ces deux espèces ont une prodigieuse capacité à filtrer l'eau et à aspirer une grande quantité de phytoplancton et de particules en suspension ce qui entraîne des répercussions sur les ressources alimentaires et amène une augmentation de la transparence de l'eau, contribuant ainsi à la prolifération des plantes aquatiques.

Par ailleurs, à forte densité, la production de leurs excréments peut contribuer à augmenter le pH de l'eau.

Une fois qu'elle est implantée dans un milieu, la moule quagga, tout comme sa cousine la moule zébrée, est pratiquement indélogeable. Des municipalités investissent des sommes importantes pour parvenir à contrôler le colmatage des prises d'eau potable. Pour cette raison, il est important d'empêcher la colonisation dans d'autres plans d'eau.

Consultez le www.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/envahissantes/moule-quagga.jsp pour comprendre pourquoi la prévention de la prolifération de ces espèces est cruciale.

GAZ RADON

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans l'environnement. Il résulte de la désintégration de l'uranium dans le sol, la roche et l'eau. Le radon, à l'état gazeux, peut se déplacer librement à travers le sol, ce qui lui permet d'être libéré dans l'atmosphère ou de s'infiltrer dans les bâtiments. Quand le radon est libéré du substratum rocheux dans l'air extérieur, il est dilué à des concentrations trop faibles pour être préoccupantes. Cependant, si un bâtiment a été construit sur un substratum rocheux ou un sol contenant de l'uranium, le gaz radon peut s'introduire dans le bâtiment par des fissures dans les murs de fondation et les planchers, ou par des ouvertures autour des tuyaux et des câbles.

Que votre maison soit neuve ou vieille, le radon a tendance à s'accumuler dans les pièces les plus basses et les moins ventilées des habitations, au sous-sol par exemple. Le gaz peut s'infiltrer dans une maison par différents endroits. La seule façon de savoir si vous avez un problème de radon dans votre maison est donc d'en mesurer la concentration.

Pour connaître la façon de mesurer la concentration de radon et d'en réduire le niveau dans sa maison, ainsi que ses effets sur la santé, consultez le site Internet de Santé Canada :

www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/radiation/radon/index-fra.php.

URGENCE-ENVIRONNEMENT (MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS)

Tous les jours, notre environnement est exposé à des situations qui mettent en péril son équilibre. Si nous voulons conserver nos ressources pour les générations futures, il faut être davantage conscient des agressions que subit notre milieu et prendre des moyens efficaces pour le protéger. Lorsqu'un délai d'intervention peut causer des torts irréparables à l'environnement, il faut agir immédiatement.

Par l'entremise d'URGENCE-ENVIRONNEMENT, le Ministère intervient, 24 heures par jour, partout au Québec, afin que tout soit fait pour minimiser les conséquences des situations d'urgences environnementales.

En tout temps, il est possible de joindre l'équipe d'intervention d'Urgence-Environnement en composant sans frais le numéro 1 866 694-5454.

PRÉSERVER LE CARACTÈRE NATUREL DES RIVES ET DES PLANS D'EAU

Pour maintenir la qualité de nos lacs, cours d'eau et milieux humides, toute modification à la végétation des rives et tous travaux à moins de 15 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux sont interdits. En effet, la végétation doit être libre de croître, donc aucun contrôle de végétation n'est permis, y compris la tonte de gazon et d'herbacés, l'abattage d'arbres et le débroussaillage. Il est recommandé de rehausser la qualité des rives en plantant des arbustes et/ou arbres indigènes propres à notre région. Par conséquent, avant l'exécution de quelconques travaux, il est essentiel de communiquer avec la Municipalité pour vous assurer que ces travaux soient conformes à la règlementation.

L'ESSENTIEL À SAVOIR SUR VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE

RÉSIDENCES ISOLÉES

Selon le règlement no 299-06 relatif à la vidange des installations septiques des résidences isolées à Cantley, à moins d'une nécessité pour une vidange plus fréquente, toute fosse septique desservant une résidence isolée occupée toute l'année durant doit être vidangée au moins une fois tous les deux (2) ans. Cette période de deux (2) ans débute à compter de la date de la dernière vidange ou, pour une nouvelle résidence isolée, à compter de la date déterminée par l'officier responsable.

RÉSIDENCE OCCUPÉE DE FAÇON SAISONNIÈRE

À moins d'une nécessité pour une vidange plus fréquente, toute fosse septique desservant une résidence isolée, occupée de façon saisonnière, doit être vidangée au moins une fois tous les quatre (4) ans. Cette période de quatre (4) ans débute à compter de la date de la dernière vidange ou, pour une nouvelle résidence occupée de façon saisonnière, à compter de la date déterminée par l'officier responsable.

MESURAGE DE L'ÉCUME OU DES BOUES

Une fosse peut être vidangée selon le mesurage de l'écume ou des boues. Dans ce dernier cas, toute fosse septique doit être inspectée une fois par année et être vidangée lorsque l'épaisseur de la couche d'écume est égale ou supérieure à 12 centimètres ou lorsque l'épaisseur de la couche de boues est égale ou supérieure à 30 centimètres. Lors du mesurage, l'entrepreneur procède à une inspection des éléments de l'installation septique vidangée et remplit la liste d'inspection incluse dans le formulaire de vidange. Il indique les mesures de l'écume et des boues sur le formulaire de vidange.

FOSSE DE RÉTENTION

À moins d'une nécessité pour une vidange plus fréquente, toute fosse de rétention desservant une résidence isolée, doit être vidangée au moins une fois par année. Cette période d'une (1) année débute à compter de la date de la dernière vidange ou, pour une nouvelle résidence isolée, à compter de la date déterminée par l'officier responsable.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR

Le propriétaire paie l'entrepreneur pour les services de vidange, et doit obligatoirement choisir une entreprise accréditée par la Municipalité, soit :

- Gascon Services Septiques : 819 827-2772
- Épursol : 1 877 580-1777
- Pompage de fosses septiques Pierre Larabie Inc. : 819 671-2221
- Environnement et pompages Cadieux : 819 986-8692
- Pompage Levasseur : 819 684-6775
- Pompage fosses septiques Gauthier : 819 457-2041
- Beauregard Environnement Ltée : 1 800 781-1107
- Entreprise Raymond Dinel : 819 213-0804

NOUVEAUTÉ

Mesurage de l'écume et des boues
- Pur Enviro Solutions : 819 664-0330

L'entrepreneur choisi fournira un formulaire de vidange sur lequel figurent plusieurs informations concernant l'état de votre système septique. Une copie de ce formulaire vous sera remise, une copie à l'entrepreneur et une copie sera remise à la Municipalité. Toute vidange effectuée en non-conformité avec les dispositions du règlement n 299-06 est invalide à titre de preuve de vidange auprès de la Municipalité. Le règlement permet à la Municipalité d'assurer un contrôle de l'état des fosses septiques dans le but, entre autres, de protéger la nappe phréatique qui fournit l'eau potable à toutes les résidences de la Municipalité.

L'ESSENTIEL À SAVOIR SUR VOTRE PUITS

Sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, 97 % des résidents dépendent de l'eau souterraine (puits forés ou creusés) pour les besoins en eau de leur ménage et/ou de leur entreprise (MDDEP, 2001). Il appartient aux propriétaires de puits de faire en sorte que l'eau qui provient de cette source soit propre à la consommation et que leur puits ne contamine pas les eaux souterraines. Les puits doivent être bien conçus et entretenus afin que l'eau soit potable.

Si vous êtes un propriétaire foncier, vous devriez prendre note de l'emplacement de votre puits. Faites un croquis indiquant la distance entre les lignes de lot, des bâtiments, de l'installation septique, des champs agricoles, des réservoirs d'essence et de carburant, et d'autres sources potentielles de contamination. Le croquis aidera à déterminer les sources de contaminants en cas de problème. Vous devriez également, chaque année, effectuer un examen et une description de l'état de votre puits. Conservez un registre où figurent la date de construction, les réparations effectuées ainsi que les méthodes utilisées.

VOTRE PUITS PEUT ÊTRE AFFECTÉ PAR DIFFÉRENTS CONTAMINANTS TELS QUE :

- Déversements sur le sol (déversement de carburant et de pesticides);
- Pénétration dans le sol (champ d'épuration, déchets jetés dans les puits, eau de surface contaminée qui s'infiltre dans les puits mal construits ou mal entretenus, les puits abandonnés qui ne sont plus utilisés et qui n'ont pas été obturés ou qui l'ont été de façon inadéquate);
- Traitement inadéquat de solvants et de produits chimiques industriels;
- Fuite de déchets (entreposage de fumier, eaux usées, installations septiques et décharges);
- Réservoirs de combustibles souterrains et en surface ayant une fuite;
- Eau souterraine passant d'aquifères contaminés à des aquifères propres;
- Épandage excessif de fumier, de fertilisants ou de pesticides commerciaux.

Mécanique
Serge Lafontaine

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

SPÉCIALITÉS
- Air climatisé • Électronique • Anti-rouille
- Gonflage de pneus à l'azote
- Vente et installation de pneus
- Alignement

819 827-2480
363, Montée de la Source, suite 310, Cantley (Qc) J8V 3L5

Andante
Gite . Bed and Breakfast
15 rue Pontiac. Cantley
www . andante - bnb . com

Chez LouLou
ALIMENTATION
PATRY · CHEVALIER
819 827-1021
890, Montée de la Source, Cantley

PAVAGE
Massie Robillard
R.B.Q. 5679-8952-01
RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL
PAVAGE - PAVÉ UNI
DÉNEIGEMENT COMMERCIAL
819 663-8767
810 561-6797
www.pavagemassie-robillard.com

Clinique de denturologie
Alain Michaud, D.D.
Fabrication et réparation
de prothèses dentaires amovibles
678, Montée de la Source, Cantley (Qc) J8V 2V9
Sur rendez-vous
819 827-0060
Service personnalisé
Sourire personnalisé

RONA
VAL-DES-MONTS
Claude Bélec - Chantal Veilleux
Propriétaires
1797-4, route du Carrefour (Phase II)
Val-des-Monts, Québec • J8N 7M7
Tél.: 819 671-RONA (7662) • Fax: 819 671-7660
claudebelec@hotmail.com • www.rona.ca

Coopérative funéraire
de l'Outaouais
Laissez notre famille
prendre soin de la vôtre.
819 568-2425
cfo.coop

Me Mélanie Duciaume
Notaire & conseiller juridique
Notary & legal advisor
1783, rue St-Louis, #1
Gatineau, Québec J8T 4H2
T : 819 568-9496
F : 819 568-8020
E : md@notarius.net
ACHAT - FINANCEMENT - TESTAMENT
MANDAT DE PROTECTION - DROIT COMMERCIAL
INCORPORATION - FIDUCIE - SUCCESSION

L'EAU SOUTERRAINE PEUT ÊTRE CONTAMINÉE SELON :

- La taille ou l'ampleur de la contamination;
- La facilité de pénétration du contaminant dans le sol.

Il est donc de votre responsabilité de vous assurer qu'aucun contaminant n'affecte votre puits. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le http://cantley.ca.

PROJETS NÉCESSITANT UN PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION

- Construction d'un nouveau bâtiment principal (maison, commerce, industrie agricole, bâtiment industriel, etc.);
- Construction d'un nouveau bâtiment complémentaire résidentiel (ex : garage, cabanon, abri d'auto);
- Aménagement d'un logement supplémentaire;
- Agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment complémentaire;
- Abattage d'arbre (sauf si l'arbre est mort);
- Aménagement d'une aire de stationnement ou d'une allée d'accès;
- Changement d'usage (ex : résidence à salon de coiffure);
- Clôture, muret et haie;
- Démolition de tout bâtiment de plus de 25 mètres carrés;
- Enseigne;
- Galerie et véranda;
- Installation d'un quai;
- Piscine creusée ou hors terre, bain à remous (spa) de plus de 2000 litres;
- Réparation ou rénovation d'un bâtiment principal ou complémentaire;
- Installation d'un système géothermique;
- Travaux de remblai, déblai et excavation du sol;
- Vente de garage;
- Installation septique et puits d'eau potable.

À noter que cette liste n'est pas limitative. Pour toute information, contactez le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique, en composant le 819 827-3434, poste 6801.

NOUVEAU BUREAU D'ÉMISSION DE PERMIS RAPIDE

Saviez-vous que la Municipalité de Cantley possède depuis l'été 2017 un bureau d'émission de permis rapide. En effet, il est possible de rencontrer directement, sur rendez-vous, un de nos inspecteurs afin que votre certificat d'autorisation ou votre permis soit délivré en moins d'une heure. Pour ce faire, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique au 819 827-3434, poste 6801 afin de remplir les différents formulaires, préparer les plans nécessaires et fixer votre rendez-vous. Il nous fera plaisir de vous accompagner dans votre demande afin de faciliter la délivrance de vos certificats d'autorisation et de vos permis.

SECTION 6

TAXATION

MODES DE PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES

Paiements préautorisés : Nous vous encourageons à remplir un formulaire nous autorisant à prélever directement de votre compte bancaire les versements selon les échéances et ainsi éviter les oublis et les intérêts. Le formulaire est disponible sur notre site Internet au www.cantley.ca.

Institutions financières : Toutes les caisses populaires et toutes les banques canadiennes.

Poste : En libellant vos chèques au nom de la Municipalité de Cantley, inscrivez votre numéro de dossier pour paiement ou joignez le coupon détachable.

Chèques postdatés : Vous pouvez également nous transmettre des chèques postdatés, inscrivez votre numéro de dossier pour paiement ou joignez le coupon détachable.

N.B.: Veuillez vous assurer que le numéro de dossier (matricule) pour paiement apparaissant sur votre coupon de taxes est identique à celui que vous avez indiqué à votre institution financière.

DATES D'ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS POUR 2018

Paiement du premier coupon de taxes : 8 mars 2018
Paiement du deuxième coupon de taxes : 7 juin 2018
Paiement du troisième coupon de taxes : 6 septembre 2018

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Dans le cadre du maintien de l'inventaire de tous les immeubles de votre municipalité, veuillez prendre note que votre propriété sera visitée au cours de l'année 2018 par un inspecteur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, l'organisme responsable du rôle d'évaluation de votre municipalité.

Tout bâtiment doit être totalement visité et nous apprécierions votre bienveillante coopération. L'inspecteur sera porteur d'une carte d'identité qu'il doit présenter dès son arrivée. Cette visite est faite en conformité avec les articles 15, 16 et 18, chapitre F-2.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

En votre absence, l'inspecteur visitera l'extérieur de la propriété. Dans ce cas, il vous laissera soit un formulaire à compléter ou sa carte de visite afin que vous puissiez le rappeler rapidement pour fixer un rendez-vous afin de lui permettre de visiter l'intérieur du bâtiment.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à Marc Richard au 819 827-0516 poste 2241.

VALEURS DE L'IMMEUBLE

VALEUR AU RÔLE

La valeur au rôle d'un immeuble est déterminée par la MRC des Collines-de-l'Outaouais et est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité, évalués sur une même base et à une même date. En vigueur pour trois exercices financiers municipaux consécutifs, il sert principalement à indiquer la valeur de ces immeubles aux fins de la taxation foncière municipale et scolaire.

VALEUR UNIFORMISÉE

La valeur uniformisée des immeubles est le résultat de la valeur au rôle multipliée par le facteur comparatif. Ce facteur est déterminé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour rendre comparable toutes les évaluations municipales. La valeur uniformisée est utilisée lors de la vente d'un immeuble pour déterminer le montant des droits de mutation.

VALEUR RÉELLE

La valeur réelle ou marchande d'un immeuble est sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence. Autrement dit, il s'agit du prix le plus probable qu'un acheteur accepterait de payer lors d'une vente de gré à gré, si cet immeuble était mis en vente.

SUBVENTION AUX AÎNÉS POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Un nouveau programme d'aide aux aînés pour le paiement des taxes municipales est disponible depuis le 1er janvier 2016. Ainsi, les aînés répondant à certains critères pourront bénéficier d'une subvention visant à compenser en partie la hausse de taxes municipales liée à l'augmentation de la valeur foncière d'une propriété qui dépassera de façon importante l'augmentation moyenne subie par les immeubles résidentiels de l'ensemble de la Municipalité.

Pour de plus amples renseignements sur la subvention, vous pouvez communiquer avec Revenu Québec au 1 800 267-6299, ou vous rendre sur leur site Internet au www.revenuquebec.ca.

SECTION 7

PRÉVENTION ET INCENDIE

PRÉVENTION

L'aspect prévention des incendies est un élément important du Service. Tout au long de l'année, les pompiers effectuent diverses activités de prévention.

- Inspections résidentielles
- Planification annuelle d'une campagne de prévention et d'éducation
- Évacuations et visites des écoles
- Inspection des garderies en milieu familial, dans les industries, les commerces et les édifices publics (en collaboration avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais)
- Événements spéciaux (journées portes ouvertes, heure du conte, camps de jour) et rencontres d'information sur plusieurs sujets de prévention des incendies, dont les résidences pour personnes âgées, les écoles, la révision et l'application de plans de sécurité incendie, etc.

72 HEURES : VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?

ADVENANT UNE CATASTROPHE, LES ÉQUIPES DE SECOURS POURRAIENT METTRE UN CERTAIN TEMPS AVANT DE POUVOIR VOUS PRÊTER MAIN-FORTE. VOUS DEVRIEZ ÊTRE PRÊTS, VOUS ET VOTRE FAMILLE, À FAIRE FACE AUX 72 PREMIÈRES HEURES D'UNE SITUATION D'URGENCE.

ARTICLES ESSENTIELS EN CAS DE SITUATION D'URGENCE

AYEZ EN TOUT TEMPS À LA MAISON LES ARTICLES SUIVANTS :

- Eau potable (deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours)
- Nourriture non périssable (provision pour au moins trois jours)
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles (piles de rechange)
- Lampe de poche (piles de rechange) et chandelles
- Briquet ou allumettes
- Trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.)

POUR ENCORE PLUS DE PRÉCAUTION :

- Sifflet (pour signaler votre présence aux secouristes)
- Masques anti poussières (pour filtrer l'air contaminé)

Ces articles essentiels permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

TROUSSE D'URGENCE POUR VOTRE AUTOMOBILE

Pour affronter l'hiver ou en cas de panne ou d'accident, vous trouverez utile d'avoir les articles suivants dans votre automobile :

- **Pelle, grattoir et balai à neige**
- **Sable ou sel**
- **Bandes de traction**
- **Lampe de poche et piles de rechange**
- **Trousse et manuel de premiers soins, ciseaux pour couper les ceintures de sécurité**
- **Fusées éclairantes ou lanterne d'avertissement**
- **Bouteilles d'eau et aliments non périssables**
- **Câbles de survoltage**
- **Allumettes et bougies dans une boîte de métal ou un sac de plastique (utiles pour se réchauffer, réchauffer une boisson ou s'éclairer)**
- **Couvertures**
- **Vêtements chauds et bottes de rechange**
- **Cartes routières**
- **Pièces de 25 cents (au moins 2) ou une carte d'appel (si vous n'avez pas de cellulaire)**
- **Constat amiable (commandez votre exemplaire auprès du Groupement des assureurs automobiles au 514 288-4321 ou au 1 877 288-4321, sans frais, ou au www.infoassurance.ca, section Documents)**

Pour plus de détails visitez le site Internet du ministère de la Sécurité publique au : www.securitepublique.gouv.qc.ca.

LE PLAN D'ÉVACUATION

SAVIEZ-VOUS QUE?

L'évacuation d'une famille peut s'avérer être tout un défi, surtout la nuit. Dans la confusion, les résidents perdent du temps précieux à quitter cette maison qui ne prendra que trois (3) minutes à s'emplir d'une fumée mortelle.

Avoir un plan d'évacuation et en faire l'exercice deux fois par année augmente nos chances de sortir sain et sauf de notre domicile en cas d'incendie. On prévient ainsi la confusion, la panique et, par conséquent, les gestes imprudents, car chacun sait quoi faire et par où sortir.

DESSINEZ VOTRE PLAN D'ÉVACUATION

INDIQUEZ LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SUR VOTRE PLAN :

- Pour chaque pièce, deux sorties accessibles, si possible, comme une porte et une fenêtre;
- L'emplacement de tous les avertisseurs de fumée;
- L'emplacement des extincteurs portatifs;
- En pointillé, tous les trajets à partir de chaque pièce pour vous rendre dehors;
- Le point de rassemblement à l'extérieur, généralement à l'avant de votre maison ou de votre immeuble.

PRÉVOYEZ AUSSI

- Comment évacuer vos jeunes enfants et, s'il y a lieu, les personnes âgées ou handicapées;
- Comment joindre le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre maison, par exemple en vous rendant chez un voisin.

Vos sorties doivent être accessibles en tout temps!

AVERTIS, PRÊTS, SORTEZ!

SAVIEZ-VOUS QUE?

C'est le plus souvent la fumée qui cause la mort. Quatre-vingts pour cent des décès dans les incendies à la maison sont causés par la fumée. Les gens ne meurent généralement pas brûlés, mais asphyxiés? Et ces décès arrivent surtout la nuit alors que tout le monde dort.

AU SON DE L'AVERTISSEUR DE FUMÉE :

- Alertez sans délai les enfants et les autres occupants;
- Sortez de la maison sans perdre de temps;
- Rendez-vous au point de rassemblement et vérifiez que personne ne manque à l'appel;
- Appelez le 9-1-1 et attendez les pompiers au point de rassemblement;
- Ne retournez jamais à l'intérieur, même pour sauver une personne, un animal ou pour récupérer vos effets personnels. Les pompiers sont équipés pour ça!

MAIS…

Si la porte de la pièce où vous vous trouvez est chaude au toucher :

- Ne l'ouvrez pas;
- Bloquez le passage de la fumée au pied de la porte avec un linge ou un vêtement;
- Signalez votre présence à la fenêtre.

S'IL Y A BEAUCOUP DE FUMÉE :

- Marchez à quatre pattes pour respirer le moins possible de fumée toxique et mieux voir où vous allez;
- Dirigez-vous rapidement vers la sortie la plus proche.

SOUVENEZ-VOUS QUE, LORS D'UN INCENDIE, CHAQUE SECONDE COMPTE. EXERCEZ-VOUS!

AVERTISSEURS DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

L'avertisseur de fumée reste le moyen le plus efficace et le moins dispendieux pour sauver des vies en cas d'incendie, particulièrement s'il se déclare la nuit. Il faut régulièrement vérifier son fonctionnement et remplacer sa pile.

VOICI DES RÉPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES SUR L'AVERTISSEUR DE FUMÉE.

Comment vérifier son fonctionnement?

Pour savoir si un avertisseur de fumée fonctionne bien, il suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai afin d'entendre le signal sonore. Ceci doit être fait une fois par mois. Si votre avertisseur de fumée émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être remplacée. N'installez jamais de pile rechargeable.

Quand changer la pile?

À chaque changement d'heure, il est recommandé de changer la pile.

Où faut-il l'installer?

Installez des avertisseurs de fumée dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée, à chaque étage de la maison (cages escaliers, corridors et aires communes), y compris au sous-sol. Placez vos avertisseurs loin des appareils de cuisson, des bouches d'aération ou des salles de bain.

Quelle est sa durée de vie?

En général, l'avertisseur de fumée a une durée de vie de dix ans. Toutefois, il faut toujours s'en remettre aux indications émises par le fabricant; une date de péremption apparaît sur le boîtier.

IMPORTANT

- **Remplacez la pile lorsque l'avertisseur émet un signal sonore intermittent. Utilisez le type de pile recommandée par le fabricant.**
- **Remplacez-la lorsque vous emménagez dans une maison ou un logement.**
- **Pensez à utiliser une pile longue durée comme une pile au lithium.**
- **L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone. Seul un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) peut le faire.**

AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil de chauffage brûle un combustible comme l'essence, l'huile, le gaz naturel, le kérosène, le propane et le bois.

Une intoxication au monoxyde de carbone peut être mortelle, c'est pourquoi il est primordial de prendre connaissance des risques inhérents et d'entreprendre les mesures préventives appropriées. Le CO est inodore, incolore, sans saveur et non irritant. Il est impossible pour un être humain d'en détecter la présence. Le CO est présent dans la plupart des domiciles. Seul un avertisseur de CO peut détecter sa présence. Un avertisseur de fumée ne protège donc pas contre le CO.

L'avertisseur de monoxyde de carbone est obligatoire si le logement est équipé d'un appareil de chauffage brulant un combustible quelconque, ou si un garage est attaché à celui-ci.

QUE DOIS-JE FAIRE LORSQUE MON AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE S'ACTIVE?

Communiquez avec le 9-1-1 et observez les conditions de santé de tous les membres de votre famille (étourdissements, nausées, maux de tête, etc.). Si ceux-ci présentent certains ou tous ces symptômes, il est probable qu'il s'agisse d'une intoxication au monoxyde de carbone. Une intoxication prolongée avec concentration élevée peut être fatale. Au Québec, il y a environ 15 décès annuellement imputables à ce type d'intoxication.

Changez la pile tous les ans ou utilisez, si possible, une pile au lithium.

PERMIS POUR SYSTÈME D'ALARME RELIÉ À UNE CENTRALE

Depuis le 1er janvier 2012, en vertu du règlement régissant les dispositions applicables sur les systèmes d'alarme, vous devez obtenir un permis pour votre système d'alarme (relié à une centrale) ou faire la mise à jour des informations relatives aux données nominatives.

Pour ceux et celles qui ont un permis délivré par la Municipalité, vous devez faire une mise à jour de vos informations. Si vous ne détenez pas de permis émis par votre Municipalité, vous devez en faire une demande.

Toutes les informations fournies seront utilisées afin d'optimiser l'efficacité des interventions policières suite à un déclenchement de votre système d'alarme. N'oubliez pas d'informer de tout changement apporté aux coordonnées à l'une ou l'autre de vos personnes ressources que le service de police doit joindre en cas de déclenchement du système d'alarme.

Le permis est gratuit et doit être demandé en ligne : https://f.mrcdescollines.com/alarmes/

Veuillez noter que, selon le Règlement numéro 12-RM-01, modifié le 8 mai 2012, lorsqu'un système d'alarme se déclenche plus d'une fois durant l'année calendaire pour cause non fondée ou de défectuosité, cela constitue une infraction au règlement et est passible d'une amende minimale de 200 $ et 1 000$.

8 COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES À BIEN CONNAÎTRE

Crédit photo : Claudette Ruthowsky

VAILLANT

EXCAVATION

Génie civil
Résidentiel - Commercial - Industriel

819 827-0555

Travaux d'excavation de tous genres

Location d'équipements lourds

Location de marteaux hydrauliques

Installation de système septique de tous genres

Ventes de terrains ruraux

TOP SOIL en vrac

- Sable
- Concassé
- Remblai
- Gravier

RBQ. : 8295 0114 43

SECTION 8
COMMUNICATIONS

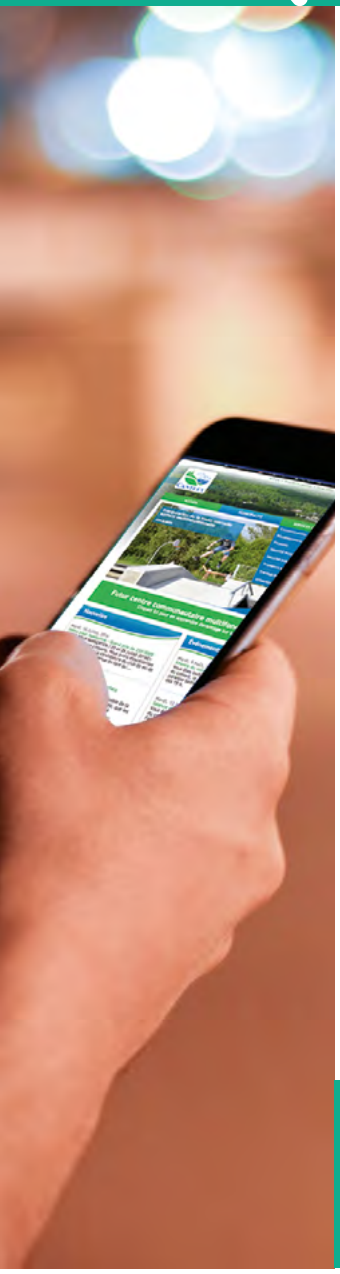

RESTEZ INFORMÉS!

Afin de rester à l'affût de ce qui se passe à la Municipalité de Cantley, des événements à venir, des nouvelles, des avis publics, des dates importantes, des règlements en vigueur, de la programmation culturelle, etc., suivez-nous sur nos différents canaux de communications.

SITE INTERNET : www.cantley.ca

PAGE FACEBOOK :
www.facebook.com/MunicipaliteCantley

COMPTE TWITTER: @Mun_de_Cantley

INFOLETTRE :
Abonnez-vous à notre infolettre via notre page d'accueil au www.cantley.ca

DE PLUS, NE MANQUEZ PAS NOS ARTICLES PUBLIÉS CHAQUE MOIS DANS LES PAGES MUNICIPALES DU JOURNAL L'ÉCHO DE CANTLEY!

SECTION 9
TRAVAUX PUBLICS

POLITIQUE DE PAVAGE

Le conseil municipal a établi comme une de ses priorités l'amélioration du réseau routier. Par contre, étant donné la disponibilité des deniers publics de la Municipalité, il est devenu nécessaire de trouver des moyens pour améliorer les routes tout en considérant la capacité de payer des contribuables.

PARAMÈTRE DU RECOUVREMENT BITUMINEUX

Pour les demandes concernant les rues résidentielles et les routes locales et collectrices, la Municipalité de Cantley offre aux citoyens le loisir de choisir entre le traitement de surface double ou le pavage conventionnel (asphalte).

DEMANDE

Pour que le projet présenté puisse être accepté par la Municipalité, il faut que 50% + 1 des propriétaires fonciers desservis par le chemin à être pavé acceptent les conditions du présent programme. Les demandeurs sont responsables d'acquérir l'approbation nécessaire auprès des propriétaires visés. Les projets doivent être présentés avant le 15 juin de l'année précédant l'année des travaux pour obtenir la possibilité d'un pavage durant la période estivale suivante.

La demande doit se faire par écrit et doit inclure les documents suivants :

1. Description du projet (endroit, kilométrage approximatif, etc.);
2. Signature des propriétaires impliqués dans le projet (minimum de 50% + 1);
3. Nom d'au moins un responsable qui fera le suivi avec le Service des travaux publics.

FINANCEMENT DES TRAVAUX

La remise à niveau constitue des travaux jugés nécessaires par le Service des travaux publics afin de corriger les déficiences d'une infrastructure. À l'exception du coût du ponceau d'entrée charretière de remplacement, là où il est jugé nécessaire de le faire et qui est à la charge du propriétaire, le coût total (100 %) de la remise à niveau est à la charge de la Municipalité.

Les travaux de pavage définissent la mise en place d'un pavage conventionnel (asphalte) ou d'un traitement de surface double sur la chaussée.

Le financement des travaux de pavage se fera par règlement d'emprunt dont le terme sera de 15 ans.

Afin de pourvoir à 77,18 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour les travaux de pavage, il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une compensation pour chaque propriété imposable située à l'intérieur du bassin de taxation déterminé par la demande des travaux.

Le conseil municipal affectera annuellement une portion des revenus généraux de la municipalité, afin de pourvoir au solde de 22,82 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité assure la coordination du projet : estimation des coûts, appel d'offres, surveillance, etc. Les demandeurs peuvent planifier des rencontres avec le Service des travaux publics afin de bien connaître toutes les implications financières ou autres du projet de pavage. Pour consulter la Politique de pavage des routes de Cantley, rendez-vous au www.cantley.ca.

La Municipalité de Cantley a aussi une politique d'aide aux chemins privés. Vous pouvez en savoir plus en vous rendant sur: www.cantley.ca.

NOUVEAU : PLAINTE ET REQUÊTE EN LIGNE

Les citoyens de Cantley peuvent désormais effectuer une requête pour des travaux municipaux ou le dépot d'une plainte via notre site Internet.

Cette méthode vous permettra de connaître la progression de votre plainte en temps réel et vous permettra d'obtenir de plus amples renseignements sur le traitement de votre dossier. Pour remplir votre demande, veuillez utiliser les services en ligne sur notre site Internet au www.cantley.ca. Veuillez à bien inscrire vos coordonnnnées afin que nous puissions communiquer avec vous au besoin. Il est aussi possible de communiquer via téléphone avec l'équipe des travaux publics au 819 827-3434, poste 6814, ou le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique au 819 827-3434, poste 6801.

À METTRE DANS MON BAC DE RECYCLAGE

PAPIER ET CARTON

- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- Livres et bottins téléphoniques
- Boîtes de carton
- Boîtes d'œufs
- Cartons de lait et de jus

PLASTIQUE

- Bouchons et couvercles
- Sacs et pellicules d'emballage
- Tous les contenants, bouteilles et emballages de plastique identifiés avec les symboles suivants :

MÉTAL

- Papiers et contenants d'aluminium
- Bouteilles et canettes d'aluminium
- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles
- Canettes consignées

VERRE

- Bouteilles et contenants alimentaires, peu importe la couleur

MATIÈRES NON RECYCLABLES… COMMENT EN DISPOSER?

DÉPÔT DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SECS	Dépotoir Thibault Démolition Ltée situé au 135, chemin St-Antoine, à Val-des-Monts, pour plus de détails composez le 819 671-4112.
RÉCUPÉRATION DE PILES ET BATTERIES	Rez-de-chaussée de l'hôtel de ville situé au 8, chemin River à Cantley.
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)	Centre de récupération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais situé au 28, chemin de La Pêche à Val-des-Monts (ouvert du 1er mai au 30 septembre, 819 457-4086).
FEUILLES MORTES, MATIÈRES ORGANIQUES ET MATIÈRES ISSUES DU JARDIN	La Municipalité ne procède pas à la collecte des matières compostables. Elle vous recommande donc de disposer de ces matières organiques sur votre terrain, car elles sont de bons engrais naturels.
DÉCHETS ENCOMBRANTS (DIVANS, CHAISES EN BOIS, CAUSEUSES, MEUBLES EN BOIS, MATELAS ET SOMMIERS)	La Municipalité offre le service de ramassage des déchets encombrants aux citoyens. Ces derniers peuvent être disposés au bord du chemin en même temps que les ordures ménagères, il faut cependant en avisez au préalable le Service des travaux publics (819 827-3434, poste 6814).
DÉCHETS ÉLECTRONIQUES (ORDINATEURS, TÉLÉVISIONS, SYSTÈMES AUDIO, TÉLÉPHONES, ETC.)	Les déchets électroniques peuvent être apportés chez Bureau en Gros et Best Buy en tout temps, durant les heures d'ouverture. Visitez le www.recyclermeselectroniques.ca/qc pour consulter la liste complète des produits recyclables acceptés et trouver le détaillant le plus près de chez vous!
RECYCLAGE DES CONTENANTS DE PEINTURE	Afin de recycler vos contenants de peinture, visitez le site Internet www.ecopeinture.ca/localiser pour localiser la quincaillerie la plus près de chez vous. Assurez-vous que votre peinture est dans son contenant original et que l'étiquette s'y trouve pour permettre de l'identifier. Ne transvidez pas vos restants de peinture dans des contenants de verre ou autre contenant de plastique, car ils pourraient être refusés.

CALENDRIER DES COLLECTES DE DÉCHETS

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2018 / *RECYCLING AND GARBAGE MANAGEMENT 2018*

Janvier - *January* 2018

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Février - *February* 2018

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Mars - *March* 2018

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril - *April* 2018

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai - *May* 2018

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juin - *June* 2018

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juillet - *July* 2018

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août - *August* 2018

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Septembre - *September* 2018

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Octobre - *October* 2018

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Novembre - *November* 2018

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Décembre - *December* 2018

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

ORDURES CÔTÉ EST DE LA 307 / *GARBAGES EAST SIDE OF THE 307*

ORDURES CÔTÉ OUEST DE LA 307 INCLUANT : / *GARBAGE WEST SIDE OF THE 307 INCLUDING :* Dupéré, Bouvrette, Crémazie, Rimouski, de Matane, Berthier, Edna, Rémi, Beauce, du Sous-Bois et Lanaudière

ORDURES (ENSEMBLE DU TERRITOIRE) *GARBAGE (WHOLE TERRITORY)*

RECYCLAGE / *RECYCLING*

NUMÉROS IMPORTANTS

POMPIERS, POLICE, AMBULANCE : 911

AUTRES NUMÉROS IMPORTANTS

Police : _____

Pompiers : _____

Clinique médicale : _____

Centre antipoison : _____

Autres services : _____

PERSONNE-RESSOURCE DE L'EXTÉRIEUR

Nom : _____

Tél. (domicile) : _____

Tél. (travail) : _____

Tél. cell. : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

CONTACT POUR LA FAMILLE

Nom : _____

Tél. (domicile) : _____

Tél. (travail) : _____

Tél. cell. : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

INDEX DES ANNONCEURS

AGENCE DE VOYAGE
Club Voyage Guertin 32

ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
Nadeau, Fournier Arpenteurs-Géomètres..... 16

BUREAU FÉDÉRAL
William Amos, deputé de Pontiac 16

CENTRE ANIMALIER
Mon Copain Divin..... 26

CENTRE D'EMPLOI
CIEL des Collines-de-l'Outaouais..... 02

COMPTABLE AGRÉÉ
Brassard Dubois CPA 16

CONCESSIONNAIRE DE REMORQUES
L'Expert de la Remorque 16

COURTIER IMMOBILIER
Rachel Viau, Courtier immobilier agréé..... C4

DÉNEIGEMENT
Fraisière et plus Daniel Bélair et fils..... 02

DENTISTE
Centre Dentaire Bélanger 02

DENTUROLOGISTE
Clinique de Denturologie Alain Michaud..... 40

DÉPANNEUR
Dépanneur des Érables 16

ÉLECTRICIEN
Lauriault Électrique Inc. 26

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX
Construction Patrick Aubé..... 26
Conception Extérieure Steve..... 16

EXCAVATION
Dubeau Excavation..... 26
Vaillant Excavation..... 50

FOSSES SEPTIQUES
Septique DD 36
Gascon Services Septique C3

GARAGE
Mécanique Serge Lafontaine..... 40

GOUTTIÈRES
Gouttières Aquanett..... C3

HÉBERGEMENT
Gîte Andante 40

INDEX DES ANNONCEURS

INSPECTEUR EN BÂTIMENT
Inspection Outaouais C2

NETTOYEUR
Nettoyeur St Louis 32

NOTAIRE
Me Guylaine Lamarre 26
Me Mélanie Duciaume 40

PAVAGE
Pavage Massie Robillard Ltée 40

PAYSAGISTE
Sunrise Paysagiste 26

PHARMACIE
Proxim pharmacie affiliée -
Fadila Benabdeslam 16

PHYSIOTHÉRAPIE
Go Physio C4

POMPES
Pompes Sylvain Bourassa 02

PORTES ET FENÊTRES
Les Entreprises Pierre C2

PUITS ARTÉSIEN
Les Puits Artésiens Monette C2

QUINCAILLERIE
RONA Val-des-Monts 40

RESTAURANT
MEX 32

SALON DE COIFFURE
Coiffure et Esthétique Beauregard 02

SALON FUNÉRAIRE
Coopérative funéraire de l'Outaouais 40

SERVICE DE RÉPARATION D'ÉLECTROMÉNAGERS
Interprovincial Service de réparation
d'appareils ménagers 26

SPA
Amerispa 32

STATION-SERVICE
Chez Loulou - Alimentation Patry-Chevalier
Pétro-Canada 40

SUPERMARCHÉ
IGA Famille Charles C3

TERRASSEMENT
Entreprises Roger Pelletier 16

Famille Charles
IGA
Chelsea • Gatineau • Cantley
1716, route 105, Chelsea
455, boul. Gréber, Gatineau
457, montée de la Source, Cantley

GOUTTIÈRES
aqua nett
EAVESTROUGHING
WWW.GOUTTIERESAQUA-NETT.COM
alu-rex
R.B.Q.: 5655-6020-01
VENTE - INSTALLATION
ET NETTOYAGE
SALES - INSTALLATION
AND CLEANING
819.664.9379

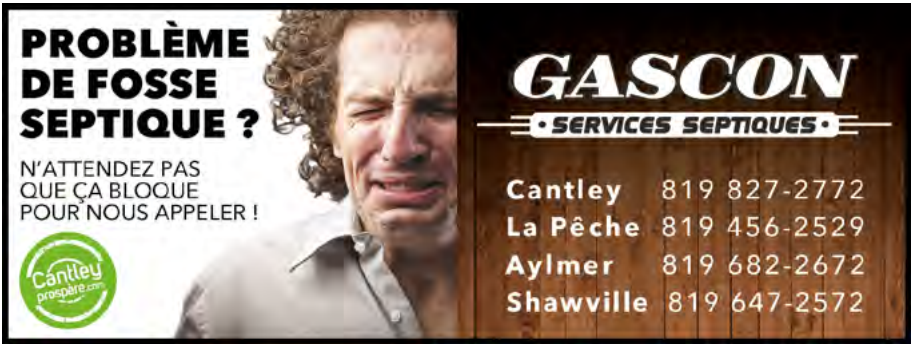
PROBLÈME
DE FOSSE
SEPTIQUE ?
N'ATTENDEZ PAS
QUE ÇA BLOQUE
POUR NOUS APPELER !
Cantley prospère
GASCON
SERVICES SEPTIQUES
Cantley 819 827-2772
La Pêche 819 456-2529
Aylmer 819 682-2672
Shawville 819 647-2572

GOPhysio

Ensemble, pour votre santé

Physiothérapie • Ostéopathie
Massage thérapeutique

TRAITEMENTS DE PHYSIOTHÉRAPIE

NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS POUR ÉLIMINER VOS DOULEURS ET VOUS PERMETTRE DE RETROUVER VOTRE MODE DE VIE ACTIF.

Maux de dos • Maux de cou • Blessures sportives
Douleurs musculaires et articulaires • Blessures orthopédiques et post-opératoires
Traitements aux aiguilles sèches physiothérapiques
Évaluation de course à pied • Préparation de programme personnalisé de course à pied
Torticolis congénital du bébé • Douleurs à la mâchoire • Étourdissement • Commotion cérébrale

819 607-4974

393, Montée de la Source, bureau 203, Cantley
www.gophysio.net • info@gophysio.net

PREMIÈRE ET UNIQUE AGENCE IMMOBILIÈRE À CANTLEY

Century 21®

ÉLITE
Agence immobilière

393, montée de la Source, Cantley
Rachel Viau 819 962-1188
www.votreagente.com

Contactez-moi pour vendre ou acheter !